

Université de Montréal

Faillite de l'État et montée de l'islamisme : une interprétation de la crise algérienne

Par
Hakima Ould Moussa

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en science politique

Décembre 2002

© Hakima Ould Moussa, 2002

JA
39
L54
2003
N.012

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Faillite de l'État et montée de l'islamisme : une interprétation de la crise algérienne.

présenté(e) par:

Ould-Moussa Hakima

a été évalué(e) par un jury composé des personnes suivantes :

Mamoudou Gazibo
président-rapporteur

directeur de recherche :
Michel Fortmann

Stéphane Rousset
membre du jury



Mémoire accepté et présenté à la faculté des études supérieures le :

SOMMAIRE

En Algérie, plus que dans tout autre pays de la région, la question de la compatibilité entre islam et démocratie s'est posée en termes violents et dramatiques et ce, depuis plus d'une décennie. Les émeutes de 1988, en jetant la jeunesse dans la rue, furent les signes annonciateurs de la fin d'un système politique né durant les années d'indépendance ainsi que du modèle économique choisi à cette époque

L'objet de cette étude est de s'interroger sur les causes profondes qui ont fait apparaître la tentation intégriste comme un recours voire une solution de rechange pour une partie de la société. Il s'agit de deux causes majeurs à savoir l'échec de l'État-nation ainsi que la crise du modèle économique. Ces deux variables, conjuguées au contexte international des deux dernières décennies a favorisé l'émergence de mouvements contestataires, jouant le rôle de partis d'opposition.

Notre démarche consiste dans une première étape à présenter la mise en place de l'État algérien au lendemain de l'indépendance (chapitre I) ainsi que celle du modèle économique qui le sous-tend (chapitre II). Cette première étape consiste à dégager les faiblesses et les limites de la gestion politique et économique de l'État algérien de l'indépendance à nos jours. Dans une seconde étape, nous analyserons l'avènement de l'islamisme comme courant politique et idéologique (chapitre III) ainsi que la réaction du dernier gouvernement de Bouteflika face à ce phénomène (Chapitre IV).

Nos principales conclusions sont les suivantes : l'islamisme politique algérien relève de causes structurelles liées à plus de trois décennies de marasme politiques, économiques et sociaux qui ont mené le pays à la dérive terroriste. Ce sont dans les choix politiques et institutionnels du régime politique algérien tels que l'économie, l'éducation, la démographie, l'agriculture que l'analyste peut saisir les causes structurelles de l'extrémisme.

CONTENTS

In Algeria, more than in quite other country of the region, the question of the compatibility between Islam and democracy arose in violent and dramatic terms and this, since 1988. The riots of 1988, by throwing the youth in the street, were the forerunners of the end of a political system born during the years since the independence as well as from the economic model chosen at that time.

The object of this study is to wonder about the underlying causes which made appear the fundamentalist temptation as an appeal even an extra solution for a part of the society. It is about two adults causes: knowing the failure of the État-nation as well as the crisis of the economic model. These two variables, conjugated to the international context of both last decades favoured the emergence of anti-authority movements, playing the role of parties of opposition.

Our method consists, in a first stage, to present the implementation of the Algerian State after the independence (chapter I) as well as the implementation of the economic model (chapter II). This first stage consists in loosening (kicking away) the weaknesses and the limits of the political and economic management of the Algerian State since the independence until our days. In a second stage, we shall analyze the succession of Islam as a political and ideological current (chapter III) as well as the reaction of the last government of Bouteflika in front of this phenomenon (chapter IV).

Our main conclusions consist in saying that the Algerian political Islam recovers from structural causes connected to more than three decades by political, economic and social slump which led the country adrift terrorism. It is in the political and institutional choices of the Algerian political system such as the economy, the education, the demography, the agriculture that the analyst can seize the structural causes of the extremism.

INDEX DES ABREVIATIONS

AIS	Armée islamique du salut
ALN	Armée de libération nationale
ANP	Armée nationale populaire
CCFIS	Conseil de Coordination du Front islamique du salut
FFS	Front des forces socialistes
FIS	Front islamique du salut
FLN	Front de libération nationale
GIA	Groupe islamique armé
GLD	Groupe de légitime défense
GSPC	Groupe salafiste pour la prédication et le combat
HCE	Haut comité d'état
IEFE	Instance exécutive du Front islamique du salut à l'étranger
LIDD	Ligue islamiste pour la D'wa et le Jihad
MSP	Mouvement de la société pour la paix (HAMAS)
NAHDHA	Part de La Renaissance
OUA	Organisation de l'unité africaine
RND	Rassemblement national démocratique
Wafa	Parti de Ahmed Taleb Ibrahim
FMI	Fonds Monétaire international

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à Mr. Michel Fortmann qui a suivi ce travail avec beaucoup de précisions et de patience.

Que ce travail soit dédié à ma mère qui a subi toute l'amertume de l'éloignement ainsi qu'à toute la famille.

Je remercie également Mme Naciba Keciour pour son immense aide et ses encouragements.

Et enfin, je dédie cette recherche à un être exceptionnel qui m'a soutenu, réconforté et aidé pour l'aboutissement de ce travail, à savoir M^{elle} Leïla Douakh et à qui je souhaite tous les succès avenir.

Table des matières

SOMMAIRE.....	III
CONTENTS.....	IV
INDEX DES ABREVIATIONS	V
REMERCIEMENTS	VI
TABLE DES MATIÈRES.....	VII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA DYNAMIQUE DE L'ÉTAT ALGÉRIEN DE 1962 À 1990	4
A- Le régime du parti unique.....	4
B- L'idéologie du FLN : le monopole du pouvoir.....	6
C- Un régime néo-patrimonial	8
D- La place de l'armée dans le système politique.....	12
E- La remise en cause du F.L.N. : Les évènements d'octobre 1988.....	15
F- L'impact de la situation politique sur les libertés civiles.....	17
CHAPITRE II : LA CRISE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE.....	21
A- Description du système économique avant les réformes.....	21
B- Contre choc pétrolier de 1986 et amorce de réformes	24
C- La crise de l'endettement	26
D- L'impact de la crise économique au niveau social.....	30
1- Les niveaux de salaire	30
2- le niveau de chômage.....	31
3- Le déficit du logement.....	33

CHAPITRE III : L'ÉMERGENCE DE L'ISLAMISME EN ALGÉRIE : NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT	38
A- Les origines du mouvement islamiste.....	39
1- Les premiers fondamentalistes algériens.....	39
2- Les années 1980 ou l'essor du courant islamiste	41
3- La décennie 1990 ou le radicalisme islamiste.....	44
B- Les revendications des islamistes.....	46
1- Le projet politique : islamiser la vie sociale et politique.....	46
2- La Contestation islamique face à la modernité et à la démocratie.....	48
3- La base sociologique du discours islamiste.....	52
CHAPITRE IV : LA POLITIQUE DE LA CONCORDE CIVILE.....	54
A- L'élection de Bouteflika et la concorde civile	56
B- Pourquoi la concorde civile n'a-t-elle pas réussi ?	61
1- La concorde civile en tant que mesure policière	62
2- L'opacité judiciaire de la loi de concorde civile.....	64
3- L'absence d'une solution politique	65
C- Les conditions des Islamistes pour la paix.....	67
1- Instaurer un climat favorable à la réconciliation	67
2- Promouvoir une solution politique	67
3- La réforme judiciaire en tant que mesure de confiance	68
CONCLUSION	70
BIBLIOGRAPHIE	72

INTRODUCTION

Depuis décembre 1991, l'Algérie connaît une vague de violence, qui a dégénéré, entre 1992 et 1998, en une quasi guerre civile. Ce conflit oppose le régime soutenu par les militaires à un complexe réseau d'opposition clandestine, sous l'égide du mouvement islamique, le Front Islamique du Salut (FIS – Jabha Islamiyya li'l-Inqadh). Il a été déclenché par le coup d'État orchestré par l'armée qui avait pour but de bloquer la victoire du FIS aux élections législatives de 1991. Selon les chiffres officiels, 100.000 personnes ont été tuées au cours de cette période, soit 1200 morts par mois. Les revendications de ces groupuscules consistent en une islamisation totale de la vie civile, politique et même économique du pays¹.

Cette guerre nous offre un bilan bien négatif de trente et quelques années de gestion inefficace de l'État et de ses ressources. La crise économique que vit le pays a facilité la tâche aux islamistes pour prêcher les bienfaits d'une islamisation du système politique et économique, celui du pouvoir n'ayant pas satisfait les attentes de la population et les espérances de l'après indépendance.

L'objet de cette thèse est de proposer une réflexion sur la mouvance islamique en Algérie des années d'indépendance à nos jours. Il s'agit plus particulièrement de dégager les principales causes tant politiques qu'économiques, qui ont permis à ces groupes de devenir une force politique, si ce n'est la seule, capable d'ébranler le pouvoir, jusque là intouchable dans ses fonctions.

¹ *La crise algérienne n'est pas finie*, International Crisis Group, Rapport Afrique N° 24, 20 octobre 2000, p. 2.

Pour expliquer ce phénomène, il faut recourir à l'histoire des mouvements fondamentalistes en Algérie dans les années d'avant l'indépendance. Ce sont ces mêmes groupes qui plus tard, vont se convertir en mouvements intégristes.

Notre démarche consiste dans une première phase à examiner l'instauration de l'État algérien au lendemain de l'indépendance et dans une seconde à traiter du projet politique des islamistes et de leurs revendications. Il s'agit de voir comment ce dernier a évolué à travers le parti unique, le Front de libération nationale (FLN) qui, du fait de sa légitimité historique n'a jamais voulu partager le pouvoir. Une situation qui créa ainsi des tensions au sein de la société. Nous verrons également que, tant que cet État-parti recourait à la manne pétrolière pour asseoir cette légitimité, la situation sociale restait stable. Cependant, la crise pétrolière des années 1980 est venue remettre en cause la gestion néo-patrimoniale de l'État. Entre temps la situation politique s'est détériorée du fait de la corruption et des interactions entre la junte militaire et le gouvernement.

Le but du chapitre un est de dégager le lien entre le triomphe de l'islamisme en Algérie et l'échec de l'État nation et son divorce avec la société. Si sa légitimité historique au lendemain de l'indépendance lui a valu une adhésion populaire et une reconnaissance internationale, l'État algérien a échoué face aux exactions commises par les groupes armés. Le triomphe de l'islamisme est selon nous, l'expression de l'échec de l'État nation en tant que promoteur du développement et d'un projet social. Un échec qui a débouché sur une crise de confiance et de légitimité.

L'objet du chapitre deux est de faire un bilan de la situation économique depuis l'indépendance. Ce chapitre va se concentrer sur l'échec du modèle de développement socialiste et sur les limites d'une économie rentière. La crise pétrolière est venue justement remettre en cause ce modèle, et réorienter l'économie algérienne vers l'économie de marché. C'est cette transition qui, selon nous, aura accentué les mouvements de contestations au sein de la société, ouvrant ainsi la voie à la solution islamiste.

Dans le chapitre trois, nous verrons comment se sont constitués les premiers mouvements islamistes. Nous allons notamment démontrer que ces derniers ne sont pas arrivés sur la scène politique de manière subite, mais qu'ils ont pour origine les premières associations fondamentalistes nées dans les années 1930. L'évolution politique du pays a fait en sorte que ces groupes se radicalisent avec le temps donnant lieu à des partis politiques disposant eux-même de groupes armés.

Et enfin, dans le dernier chapitre nous traiterons des dispositions prises par le dernier gouvernement de Bouteflika pour mettre à un terme à la violence. Il s'agit de la loi sur la Concorde civile qui consiste en l'amnistie de repentis islamistes ayant participé aux massacres de civiles. Cette loi ne semble pourtant pas éradiquer le terrorisme islamiste en Algérie.

Pour conclure cette recherche, nous mettrons en évidence le lien entre la crise économique et politique et la montée de la violence. Les conflits d'intérêts entre d'un côté le pouvoir et l'armée et de l'autre les parties d'opposition à vocation islamiste sont autant de raisons qui ont facilité le recours à la violence. De larges couches de la société se sont alignées sur l'idéologie islamiste du fait des inégalités, des injustices et de la pauvreté qu'ils ont connu depuis trois décennies. Ce sont des conditions de vie très précaires qui ont facilité la tâche aux islamistes intégristes pour faire adhérer toute une jeunesse à leur conception de la vie civile et religieuse.

Cette recherche aura pour but d'ouvrir d'autres perspectives d'analyse et de réflexion sur l'islamisme politique en Algérie et dans le monde arabe en général et de mieux en saisir les fondements.

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

Chapitre I : La dynamique de l'État algérien de 1962 à 1990

L'objectif premier de ce chapitre consiste à présenter les faits essentiels qui ont marqué la mise en place et le développement de l'État algérien. Comprendre l'avènement de l'islamisme en Algérie depuis les années 1990 ne peut se faire sans un rappel historique de la place et du rôle de l'État tel qu'il s'est constitué au lendemain de l'indépendance. Ce qui nous intéresse essentiellement c'est de comprendre la cassure qui s'est opérée au fil du temps entre d'un côté le pouvoir et de l'autre la société menant le pays vers la dérive islamiste. Pour cela, nous analyserons les principales caractéristiques du pouvoir algérien, les principaux acteurs qui l'ont constitué, ainsi que les idéologies dominantes de l'époque.

A- Le régime du parti unique.

Dans un État « jeune », nouvellement indépendant, le pluralisme politique est souvent considéré comme un luxe, un superflu réservé aux pays riches. La principale priorité de l'État algérien au lendemain de l'indépendance fût d'assurer la croissance, le progrès et la modernisation du pays et de surmonter le sous-développement, considéré comme une séquelle du colonialisme. L'heure était à la reconstruction et non pas à la participation politique.

Tirant sa légitimité de la guerre de libération, le Front de Libération National appelé communément le FLN s'est imposé sur la scène politique algérienne en tant que parti unique, pour gérer la vie politique, économique et sociale du pays. Créé le 1^{er} novembre 1954, date marquant le début de la lutte pour l'indépendance face à

l'occupation française, le FLN se transforme peu à peu en une organisation fortement centralisée, jouissant d'une autorité absolue. Selon Ben Bella,

« La nouvelle Algérie doit être conçue, élaborée et entérinée par un parti politique : c'est l'organisation politique du FLN qui aura à assumer ces charges (...). Le parti élabore la pensée politique de l'État et anime la nation. C'est donc lui qui est la garantie politique de l'avenir ». ²

Fidèle à cette conception, la Constitution de 1963 consacre le régime unitaire. Le FLN définit la « politique de la nation », « inspire l'action de l'État », et contrôle celle de l'Assemblée Nationale et du gouvernement (art.24). En tant que parti unique, il organise les élections, décide des investitures et fixe la liste des candidats. Jouissant d'un monopole de droit, écrit M. Marcau, le FLN était le seul parti autorisé par la Constitution algérienne de 1963 à présenter des candidats aux élections législatives³.

C'est donc au FLN que revient la responsabilité de gérer et d'animer la vie politique. Jouissant d'un monopole absolu, lui seul peut prétendre incarner l'intérêt supérieur du peuple et de la nation. Toutes les autres forces sociales, partis d'oppositions, ou organisations syndicales sont vouées à l'échec⁴. Se soumettre ou se démettre : c'est la seule alternative. La vie politique est ainsi réduite au discours du parti unique.

² Déclaration au journal *Le Monde* le 17 juillet 1962. Et d'ajouter lors du Congrès du FLN en 1964 : « notre société a besoin d'un moteur. Ce moteur, c'est le parti unique ». Cf. Amrane Ahdjoudj, *Algérie, État, Pouvoir et Société (1962-1965)*, Paris : Arcantere, 1991, p. 17.

³ M. Marcau, *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris : Éd. CRESM/CNRS, 1971, p. 269.

⁴ La Constitution dans son article 22 exclut toute liberté d'association en dehors du FLN.

B- L'idéologie du FLN : le monopole du pouvoir

Ayant entamé une guerre, qu'il sait être longue et difficile, le FLN prend conscience, très rapidement, qu'il lui fallait organiser et diriger seul l'action politique. Dans ce sens, Fares nous rappelle que deux années après le déclenchement de la guerre, le monopole du pouvoir est confirmé et légitimé comme suit par le congrès de la Soummam :

*« L'union psycho-politique du peuple algérien, forgée et consolidée dans la lutte armée, est aujourd'hui une réalité historique. Cette union nationale patriotique, anticolonialiste constitue la base fondamentale de la principale force politique et militaire de la résistance. Il convient de la maintenir intacte.... Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de maintenir le FLN comme guide unique de la Révolution algérienne... ».*⁵

D'une manière plus explicite, ceci se traduit par le fait qu'aucune autre logique partisane ne peut prétendre à la paternité ni à la récupération de ce commandement. En voulant préserver l'acquis révolutionnaire, les membres du FLN au lendemain de l'indépendance, ont jugé que toutes les contradictions ou oppositions politiques doivent être effacées et ce dans une logique unificatrice. La société ne se conçoit que dans son homogénéité, sa cohésion et sa totalité. D'où la primauté du tout par rapport au particulier, de la collectivité sur l'individu, de l'État sur le citoyen.

Dans cette logique, toute initiative en dehors du cadre fixé par le FLN était considérée comme un crime contre l'État. « Dans l'Algérie révolutionnaire du président Ben Bella, écrit E. J. Lapassat, l'État se confond avec la nation, il prétend exiger de tous une solidarité de tous les instants. Qui donc attaque l'État (et l'autorité de l'État émane du peuple qui l'a confiée au chef désigné par le Parti) attaque la nation »⁶.

⁵ Zahir Farès, *Algérie, le bonheur ou son contraire*, Paris : L'Harmattan, 1997, p. 143.

⁶ E. J. Lapassat, *La justice en Algérie*, Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1970, p. 25.

Ce quasi monopole politique a contribué à l'établissement d'une relation univoque entre le pouvoir et le peuple, entre l'État et la société. L'État-Parti a aussi construit un appareil administratif qui quadrille l'espace, contrôle la société et entrave tout ce qui peut être porteur, même potentiellement, d'une dynamique sociale autonome.

C'est en l'absence d'expression de la société civile, que les conditions d'une dissociation entre le pouvoir et la société n'ont cessé de grandir. Les orientations et les choix engageant le pays ont plus relevé d'une forme de bureaucratie réduite que de vrais projets politiques ayant fait consensus. Ces choix ont fait l'objet en l'Algérie de conflits entre groupes, entre clans qui souvent se règlent par la violence. D'où le coup d'État du colonel Boumediène contre Ben Bella en juin 1965, puis le choix du colonel Chadli pour succéder à Boumediène en 1979, ainsi que l'éviction de Chadli en 1988.

Selon Claude Liauzu, pour interpréter ces luttes et le mode de fonctionnement du pouvoir, il faut retenir que la bureaucratie politique obéit à une logique mêlant modernité et rapports traditionnels, où jouent les solidarités d'origine, ainsi que les relations interpersonnelles de clientélisme. Il en résulte une privatisation de l'État, « un néopatrimonialisme », un système dont la clef de voûte, le chef de l'État, a les traits du patriarche⁷. C'est face à trente cinq années de gestion néo-patrimoniale de l'État que l'islamisme est devenu une grande force de mobilisation sociale.

⁷ Claude Liauzu, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne. De Suez (1869) à nos jours*, Bruxelles : Éditions Complexe, 1995, p. 183.

C- Un régime néo-patrimonial

Les années d'indépendance sont caractérisées par un environnement social où la guerre et la subordination apparaissent comme l'expression du pouvoir étatique, comme un moyen d'affirmer un rapport hiérarchique, d'assurer une dépendance tributaire.

J. F. Médard a résumé tout cela sous le vocable d'État néo-patrimonial⁸ où l'État voire le commandement, formé de bureaucrates, se sert et puise des ressources servant au patronage politique pendant que les masses urbaines marginalisées croupissent dans « l'économie informelle ». Une élite bureaucratique qui a repris la coquille laissée par le colonisateur et qui n'a d'autres bases économiques à son pouvoir, que la possession de cet appareil bureaucratique avec tout ce que cela peut produire en terme de revenus, d'emplois et de situations, qui légitiment son pouvoir politique.

L'autorité en Afrique en général et au Maghreb en particulier s'analyse, comme le fait remarquer Médard⁹, en partie dans les termes du mode de domination défini par Max Weber à savoir la domination traditionnelle. Cette forme de domination se traduit par une pratique ancienne du pouvoir dans un État moderne. Médard insiste sur la confusion que font les gouvernants en Afrique entre le bien public et le bien privé. L'appropriation privée des bénéfices du pouvoir, l'absence de distinction entre domaine privée et domaine public font de l'État africain ou maghrébin un pouvoir personnel dont la seule préoccupation est la récompense matérielle. C'est ce qui s'est passé en Algérie pendant les trois dernières décennies à travers les présidents Ben Bella (1963-1965), puis Boumediene (1965-1978) et enfin Chadli Bendjedid (1978-1988).

⁸ Le patrimonialisme est selon Weber un type idéal de domination traditionnelle fondé sur l'absence de différenciation entre le public et le privée. Ce qui caractérise l'État africain dans sa logique de fonctionnement à savoir, la corruption, le clientélisme, le patronage, le copinage...etc. Le néo-patrimonialisme est liée au développement économique.

⁹ Voir J. F. Médard, « *États d'Afrique noire* », Paris : Karthala, 1991, pp. 323-353.

Ce type de légitimité se fonde sur le caractère exceptionnel du chef. Face au patriarche, les gouvernés s'inclinent et se soumettent totalement, subjugués en quelque sorte par ce personnage qui s'impose par sa force. Ils lui accordent une confiance aveugle.¹⁰ Dans ces conditions, l'exercice de la coercition est la condition même de la domination politique. Telle fut l'exercice du pouvoir de Boumediene, qui malgré son caractère autoritaire, n'a pas empêché les clans au pouvoir de se constituer et de se partager les revenus de l'État.

Ainsi, et comme l'affirme C. Coulon, « les États africains apparaissent à bien des égards comme des greffes artificielles sur des sociétés dont ils sont coupées. Au lieu de promouvoir le développement, ils ont servi à l'enrichissement de leurs propres dirigeants et cette accumulation s'est faite dans la coercition »¹¹.

La notion d'« État personne » liée au personnage charismatique, recouvre la centralisation de l'autorité, le renforcement du pouvoir exécutif et la diminution du législatif, en bref la concentration des pouvoirs aux mains de la personne placée au sommet des institutions¹². L'État indépendant algérien a été construit autour des coalitions liées au parti au pouvoir par des réseaux patrimoniaux. Les ressources de l'État étaient distribuées en échange du soutien politique et servaient à organiser des coalitions politiques. L'appartenance au bloc du pouvoir était donc un moyen d'enrichissement personnel. Après l'indépendance, la nouvelle classe dirigeante a augmenté son contrôle de l'appareil de l'État et le rôle de ce dernier dans l'économie, ce qui lui a permis d'accroître les ressources dont elle disposait pour son patronage.

¹⁰ A. J. Bélanger et V. Lemieux, *Introduction à l'analyse politique*, Montréal : Presses Universitaires de Montréal, 1996, p. 150.

¹¹ C. Coulon, « Dix ans après : l'Afrique et politique africaine », *Politique africaine*, n°39, Septembre 1990, p. 3.

¹² J. F. Médard, 1991, *op. cit.*, p. 72.

La légitimité de l'État durant la période d'indépendance a été affaiblie par les agents de l'État qui mettaient leurs intérêts sectaires avant l'intérêt général. La fonction publique, les institutions judiciaires et l'armée étaient perçues comme des lieux d'enrichissement personnel. En même temps, l'État perdait ses capacités distributives, perdant encore plus de sa légitimité

L'exemple le plus édifiant à ce niveau est la manière dont l'État encouragea l'économie parallèle. L'une des conséquences de la guerre d'indépendance et de l'édification d'un État à parti unique, fût la nécessité de récompenser ceux qui avaient pris une part active à la lutte. Nombre d'anciens combattants obtinrent des autorisations pour mener des activités dans le secteur privé et l'État devint une importante source de parrainage économique à des fins politiques.

Ainsi, malgré l'impression d'une croissance économique rapide due à la nationalisation des hydrocarbures, l'ère Boumediene puis celle Bendjedid virent se développer des inégalités économiques plus grandes que jamais. Par exemple, seuls 2,3 millions de personnes sur une population active potentielle de 8 millions, avaient réellement un emploi. On a estimé qu'en 1977, 20% de la population vivaient dans la pauvreté absolue et 62% dans la pauvreté ; 11% de la population se situait dans la classe moyenne et 6% dans la classe supérieure. Ce n'est guère la preuve d'une redistribution réussie au sein d'un État de parti unique supposé égalitaire. Les réformes de libéralisation économique des années 1980 et 1990 ne firent qu'accentuer ces inégalités.

En effet, dans ce contexte d'ouverture, le parrainage économique de l'État devint crucial, car il permit à ceux qui pouvaient en bénéficier d'obtenir les autorisations essentielles pour s'engager dans les activités commerciales privées à savoir la production de biens de consommation à petite échelle ou le commerce.

Ainsi, en parallèle au secteur commercial dominé par l'État, un secteur de commerce privé se développa. Un secteur privé qui obtenait ses marchandises en

partie en provenance du secteur étatique en vue de les revendre. On comptait en 1997, plus de 24000 agences d'import-export, traitant principalement les importations assorties de commissions occultes¹³. Le chiffre dépasserait aujourd'hui 27000 et, selon un commentateur :

« *Maintenant que les barrières ont été supprimées sans être remplacées par les règles et les institutions du marché, la corruption, les scandales et le crime économique n'ont plus de limites* »¹⁴.

Mais la particularité de ce système est que la relation corruptrice se généralise à toute la société même quand l'État n'est pas directement impliqué. Elle devient une conduite sociale. Cela implique l'absence ou le manque de confiance à tous les niveaux de la société. La corruption est en outre une source supplémentaire d'exacerbation des tensions sociales. La constitution de fortunes en un temps court par le recours au détournement et à la spéculation aggrave les inégalités, rend le climat social difficile. Il tend vers la protestation voire la violence. Dans une déclaration qui eu l'effet d'une bombe, l'ancien premier ministre de Chadli Bendjedid, Brahim, annonce que le montant des sommes détournées est estimé à 26 milliards de dollars, l'équivalent de la dette extérieure du pays en 1990¹⁵.

En vérité les sommes détournées sont impossibles, du moins difficiles à évaluer, mais le phénomène a pris une telle ampleur qu'il n'est plus possible de le nier ou même de le minimiser. Comme le montre Goumeziane, cette économie de rente a empêché la naissance d'un véritable tissu industriel en Algérie : la logique de spéculation l'a emporté sur la logique de production. Il fallait à tout prix maintenir le niveau des importations et donc ne pas produire sur place pour toucher des commissions. On a appliqué en trompe-l'œil, une grille d'analyse "socialisme ou

¹³ Dillman B. L., *State and private sector in Algeria: the politics of rent seeking and failed development*, Westview : Boulder and Oxford, 2000, p. 94. Il faut toutefois faire preuve de prudence sur les définitions, car les sociétés d'import-export étaient à la même date, au nombre de 3000 seulement. Quant aux activités d'export, elles concernent quasi exclusivement le secteur des hydrocarbures, qui sont sous contrôle de l'État.

¹⁴ Talahite F., « La corruption : le prix de la contre-réforme », *Libre Algérie*, 9-22 novembre 1998, p. 13

¹⁵ A. Rouadjia, *Grandeur et décadence de l'État algérien*, Paris : Karthala, 1994, p. 356.

capitalisme" qui ne signifie plus rien dans une économie fondée sur les rentes occultes.¹⁶

Dans cet espace politique, l'islamisme va s'affirmer comme la principale force d'opposition susceptible de ravir le pouvoir aux gouvernants et donc de menacer l'armée, pièce maîtresse du système politique algérien.

D- La place de l'armée dans le système politique.

Selon Jean François Daguzan¹⁷, dans aucun État du Maghreb, même en Libye, l'armée ne joue un rôle aussi essentiel qu'en Algérie. A partir du moment où elle conquiert l'indépendance politique du pays, l'armée avait pesé sur le pouvoir de Ben Bella. Après le coup d'État du 19 juin 1965, elle a définitivement occupée une place particulière dans le système politique algérien.

Ainsi, la guerre avait placé de facto l'armée en position de direction. En revanche, la notoriété et la légitimité appartenaient aux chefs historiques prisonniers et notamment à Ahmed Ben Bella qui faisait figure de leader charismatique. C'est entre ces chefs et ceux de l'armée, dont Houari Boumediene, qu'allait se jouer la bataille pour le pouvoir. L'armée algérienne de 1963-1964 demeurait un rassemblement hétéroclite. Tout le talent de Boumediene fut d'en faire un instrument cohérent, soumis à sa dévotion. Il avait parfaitement compris qu'en dépit de ses immenses faiblesses l'armée était la force organisée du pays et la seule administration capable de le structurer dans l'attente de la production des nouvelles élites.

¹⁶ Samil Goumeziane, *op. cit.* p. 30.

¹⁷ Jean François Daguzan « Maghreb : Les armées en politique : des trajectoires divergentes », *Confluences Méditerranée*, printemps 1998, n° 25, p. 10.

C'est le 19 juin 1965 que le colonel Houari Boumediene prit en charge la destinée de l'Algérie nouvelle sous la direction plurielle du Conseil de la Révolution. Il la conserva jusqu'en 1978¹⁸. Sous sa férule, l'investissement par l'armée de l'État algérien et, dans une certaine mesure de la société algérienne, va se faire sur plusieurs modes : idéologiquement, en fusionnant le concept de militant et de militaire; politiquement, en assurant la réalité du pouvoir tout en déléguant l'exercice du gouvernement au parti unique; structurellement enfin, en s'installant aux principaux leviers de commande de la société civile.

Les constitutions algériennes qui se succédèrent reflètent cette place exceptionnelle de l'armée au cœur de la nation¹⁹. Certes, en apparence, l'armée n'exerça pas directement le pouvoir, mais passa par le filtre de la fiction du Front de Libération Nationale (FLN). Le FLN fut donc à la fois miroir et leurre : miroir dans la mesure où il reflétait les mythes fondateurs de la nation algérienne, et leurre dans la mesure où il détourna l'opinion publique de la réalité de l'exercice du pouvoir.

Ainsi, profitant rapidement de cette place privilégiée, l'armée s'est intégrée, sans s'y confondre complètement, à la technostructure de pouvoir que Rachid Tlemçani nomme « l'oligarchie militaire bureaucratique²⁰ ». Toutefois, malgré cette forte insertion dans la bourgeoisie d'État, l'armée ne s'est jamais tout à fait fondue avec elle. Au contraire, privilégiant les processus internes de sélection et de formation, posant des marques de distinction manifeste, elle a toujours su affirmer sa différence et sa position en tant qu'élite de la nation algérienne.

En 1978, elle manifesta, au grand jour, la réalité de son pouvoir en nommant directement comme successeur de Houari Boumediene, le colonel Chadli Bendjedid pour être le troisième président la république algérienne. Sitôt nommé, celui-ci

¹⁸ Maurice Flory, Bahgat Korany, Robert Mantran, Michel Camau, Pierre Agate, *Les régimes politiques arabes*, Paris : PUF Thémis, 1990, p. 409.

¹⁹ Cité par Monique Gadant, *Islam et nationalisme en Algérie d'après El Moudjahid* (quotidien, organe central du FLN de 1956 à 1962), Paris : L'Harmattan, 1988, p. 84.

²⁰ Rachid Tlemçani, *State and Revolution in Algeria*, Londres : Westview Press, 1986, p. 30.

s'attacha à écarter insensiblement l'ancienne équipe de Boumediene, pour installer à sa place des hommes liges dont le groupe des anciens de l'armée française marginalisé depuis l'indépendance. Ce fût sous Chadli que le système de pouvoir algérien fait de népotisme, de prévarication, de corruption et d'enrichissement personnel à outrance prit toute sa dimension²¹.

Il fallut attendre les émeutes d'octobre 1988, liées à la dégradation des conditions de vie du pays, consécutive à l'effondrement du prix du pétrole, pour voir l'image des forces armées s'effondrer dans l'opinion publique. Chadli profita de l'occasion pour asseoir son pouvoir sur le pays. Une nouvelle constitution fut mise en chantier. Elle renforçait la position présidentielle, ramenant ainsi le rôle de l'armée à une fonction plus traditionnelle et amorçant un processus démocratique, tout du moins formel.

Dans ce schéma, la position de Chadli n'avait fait que s'affermir. Il contrôlait l'armée et se posait en arbitre. Le président ne pouvait alors prévoir que ce système allait faire émerger un ennemi autrement plus dangereux, le Front Islamique du Salut (FIS)²². Un ennemi dont l'ascension sera facilitée par la dégradation économique et sociale du pays.

²¹ Séverine Labat, *Les islamistes algériens. Entre les urnes et le maquis*, Paris : Seuil, 1995, p. 72.

²² Séverine Labat, *idem.*, p. 95.

E- La remise en cause du F.L.N. : Les évènements d'octobre 1988.

Les évènements d'octobre 1988 ont été l'expression d'un sentiment de rejet par les différentes couches de la population de 25 années de domination sans partage du FLN sur l'ensemble de la nation. Ainsi,

« l'explosion que vient de connaître l'Algérie est révélatrice d'un mal multiforme qui s'analyse comme une crise de confiance entre une équipe au pouvoir depuis l'indépendance et une génération d'hommes et de femmes qui, n'ayant pas participé à la lutte anti-coloniale, n'a pas la même mémoire politique que les responsables du FLN »²³.

Cette explosion de violence a été sauvagement réprimée par le gouvernement : 500 personnes ont trouvé la mort aux mains des forces de sécurité. Les émeutes avaient été provoquées par trois facteurs : les réformes économiques hésitantes du président Chadli Bendjedid, la croissance du chômage chez les jeunes et les attentes sociales et politiques déçues. Près de 75% des algériens ont moins de 25 ans et un grand nombre d'entre eux sont chômeurs. La chute du prix du pétrole sur les marchés mondiaux dans les années 1980 a fortement réduit le revenu national de l'Algérie dont l'économie en dépendait à 99%.

Le président Chadli Bendjedid qui a été élu président en 1979, a tenté de restructurer l'économie de 1980 à 1987. En juillet 1987, il a lancé une deuxième série de réformes qui prévoyaient notamment la création d'une ligue des droits de l'Homme. En décembre 1988 (juste après les émeutes d'octobre), il a été élu pour un troisième mandat. Au début de 1989, il a entrepris une troisième vague de réformes et annoncé l'intention de son gouvernement de faire de l'Algérie un « État de droit ».²⁴

²³ J. J. Lavenue, *Algérie, la démocratie interdite*, Paris : L'Harmattan, 1993, p. 26.

²⁴ P. St. John, « Insurrection, légitimité et intervention en Algérie », *Commentaires*, n° 65, janvier 1996, p. 20.

Ces réformes constitutionnelles établissaient une distinction entre le FLN et l'État, la fin de l'ingérence de l'armée dans la vie politique et une timide volonté de démocratisation. Le 23 février 1989, une nouvelle constitution a été adoptée avec une majorité de 92 %. Elle supprimait, entre autres, toute référence au socialisme (qui depuis trente ans était le principe directeur en Algérie) et instaurait le multipartisme. Le 5 juillet suivant, le parlement a défini les critères de formation des partis politiques et, peu de temps après, des dizaines de partis ont vu le jour.

C'est la situation économique et politique de l'époque qui exigeait ce réformisme. Par exemple, le recours aux institutions financières internationales pour un éventuel rééchelonnement de la dette, imposait un changement au niveau politique. L'ouverture vers le multipartisme, la démocratisation du système et l'instauration de l'économie de marché constituaient des conditions sine qua non pour tout accord signé avec le FMI. Tant à l'échelle internationale que nationale, le système politique algérien ne pouvait continuer à fonctionner sur la base du socialisme économique et du parti unique. Les émeutes de 1988, ont eu un impact sur réforme de la vie politique et économique en Algérie.

Les conséquences d'une gestion bancal de l'état sur la société se sont fait ressentir par la majeure partie de la population. Non seulement les conditions de vie se sont détériorées du fait de la crise économique, mais aussi les libertés individuelles sont inexistantes. La transition vers la démocratie s'est faite théoriquement au niveau des lois et des textes juridiques, mais à un niveau pratique, cela reste très insuffisant au regard des exactions faites aux citoyens depuis le début des années 1990.

F- L'impact de la situation politique sur les libertés civiles.

Ni en terme de bonne gouvernance, ni en terme de développement humain, l'Algérie ne dispose de l'image d'un pays allant dans la bonne direction. C'est du moins le constat fait par le « Rapport mondial sur le développement humain 2002 » que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) vient de rendre public²⁵.

En matière de bonne gouvernance, le rapport du PNUD avertit d'emblée que « le message central du Rapport mondial sur le développement humain est le suivant: l'efficacité de la gouvernance est la clé du développement humain ». Sur ce plan, on ne peut pas dire que l'Algérie fasse bonne figure.

Le système institutionnel par exemple, noté de -10 à 10, c'est-à-dire de peu démocratique à très démocratique, est noté de -3 dans le cas algérien. Concernant les libertés civiles notées de 1 à 7, à savoir de pays libre à pays non libre, l'Algérie a reçu la note 6 : elle est classée comme un pays non démocratique. En matière de liberté de la presse, notée de 0 à 100, de libre à non libre, elle a reçu la note 74, à savoir qu'elle est notée comme un pays où la liberté de la presse est bafouée. Même si ce classement est plutôt sévère, les auteurs du rapport insistent sur le fait que « la participation démocratique est un instrument clé du développement, pas seulement l'une de ses résultantes ». Autrement dit, contrairement à certains chefs d'État du tiers-monde, en l'occurrence l'Algérie, qui tentent de justifier leur politique autoritaire par le fait que la priorité doit être accordée au développement au détriment des libertés, le PNUD estime, au contraire, qu'il ne peut y avoir développement sans démocratie, sans droits politiques et libertés civiles.

²⁵ Rapport mondial sur le développement humain 2002 ». Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

L'organisation du système politique algérien entre l'armée et le gouvernement prouve assez bien ces résultats. La population algérienne a depuis longtemps compris que son président n'a de marges de manœuvre que celles octroyées, avec une grande parcimonie, par la haute hiérarchie militaire. Le bon fonctionnement du système suppose que le militaire désigné comme chef de l'État ne cherche pas à conquérir son autonomie par rapport à l'armée pour mieux s'imposer à elle. Ce qui ne favorise pas les libertés d'expression et les libertés civiles. Les citoyens algériens ont pendant trente ans vécu dans un système politique opaque.

L'exemple de la justice est le plus édifiant. Sur le plan de la hiérarchie des prérogatives et de l'autorité, le juge vient après le militaire et le fonctionnaire. Réduit à traiter des litiges du petit peuple, il est tenu à l'écart des conflits d'intérêts où sont impliquées des personnalités. Fonctionnaire de l'administration gouvernementale, soumis à sa hiérarchie, le juge n'applique pas la loi comme dans un État de droit. Sa dévalorisation ainsi que celle de l'administration gouvernementale en générale découle de la sur-politisation de l'armée. Dans ce sens, la justice ne peut se faire, tant qu'elle est l'émanation du pouvoir militaire. De plus si les citoyens se trouvent dans une situation de non droit, c'est que les militaires sont formés dans la conviction que la paix civile relève de leurs seules prérogatives : ils peuvent donc agir sans rendre de comptes ni à la justice, ni à l'opinion publique. D'où les centaines de disparitions d'hommes suite à la répression anti-islamiste²⁶.

En ce qui concerne les médias, ces derniers sont totalement sous contrôle. Le gouvernement n'est pas directement responsable de la politique sécuritaire qui relève du ressort de l'armée. Cependant, il donne à la société une image légale et légitime de la répression. La guerre se déroule sur trois fronts: le maquis, l'économie et les médias. En maîtrisant les médias nationaux et en contrôlant l'information à destination de l'étranger, les autorités croient avoir remporté la victoire sur les deux autres fronts. Mais on ne fait pas baisser la température en cassant le thermomètre.

²⁶ Lahouar Addi, « À l'ombre de la terreur. L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde diplomatique*, n° 527, février 1998, p. 16.

En feuilletant la presse, le lecteur a l'impression de vivre dans un pays où la vie sociale et économique est quasi-normale, à l'exception des massacres collectifs commis par des délinquants désespérés en passe d'être neutralisés. C'est que les journaux, même indépendants, sont soumis à la censure : seules peuvent être publiées des informations émanant des canaux officiels, les islamistes doivent être présentés comme des délinquants, il est interdit de rendre compte des méthodes illégales et arbitraires qu'utilisent les forces de l'ordre.

Lorsqu'un régime est décidé à se maintenir quoi qu'il arrive, il est prêt à tout. Trop de questions se posent encore sur les assassinats de journalistes et d'artistes comme sur les massacres de villageois. Vu le peu d'empressement des autorités à faire toute la lumière sur ces tragédies, l'identité des terroristes fait l'objet de maintes rumeurs.

Ces deux exemples nous ont donné un aperçu des conditions de détention morale et physique dans lesquelles vivent les algériens ainsi que sur le régime militaire qui gouverne le pays.

En guise de conclusion à ce chapitre, il faut surtout mettre en évidence le rôle déterminant du parti unique. Se posant comme l'unique dépositaire légitime de l'autorité politique, le Front de Libération Nationale (FLN, parti unique au pouvoir jusqu'en 1989) s'était accaparé le pouvoir, pendant près de vingt huit ans, imposant ainsi le développement d'un régime politique centralisé, bureaucratique et autoritaire. En réalité, il incarnait une légitimité symbolique sans détenir l'autorité souveraine : celle-ci était dévolue au Chef de l'État qui bénéficiait de l'appui de divers groupements d'intérêts, à la tête desquels se trouvait l'appareil militaire.

Grâce à une politique sociale distributive, financée essentiellement par la rente pétrolière et la valorisation internationale des hydrocarbures, ce régime a, peu

ou prou, réussi à maintenir un certain consensus social, malgré l'hégémonie qu'il exerçait sur le champs politique et la soumission qu'il imposait à la société civile.

A partir de la fin des années soixante dix, un contexte défavorable (chute des cours du pétrole, dévaluation du dollar, qui ont fortement diminué les recettes de l'État), a accéléré la crise économique et sociale du pays : chômage, inflation, dépendance alimentaire, crise du logement, de l'éducation...Autant de facteurs qui vont mettre en cause la légitimité historique du Parti et de l'État.

Cette situation a provoqué donc la première grande cassure du consensus national depuis l'indépendance. Les émeutes de 1988 ont contraint le président Chadli à placer l'Algérie dans une phase de transition démocratique. Le gouvernement est contraint de pratiquer durablement une politique d'austérité, ruinant tout espoir d'un véritable mieux être pour les classes populaires et risquant de provoquer d'autres conflits tragiques, dont se nourrit notamment l'islamisme radical, qui représente, d'ores et déjà la première force politique et sociale du pays. A cette crise politique qui a nourrit l'islamisme, il est inévitable de rajouter également la crise économique profonde qui rongé le pays depuis ces 15 dernières années. Tel sera l'objectif du chapitre deux. Il s'agit de donner un portrait global de la situation économique qui prévaut en Algérie et qui a donnée lieu à une crise sociale ouvrant la voie au phénomène islamiste.

Chapitre II : LA CRISE DU MODÈLE ÉCONOMIQUE.

Le chapitre précédent nous a montré comment, depuis 1962, l'État s'est substitué à la société civile à tous les niveaux. Il fut à la fois « l'État-gendarme » dépositaire du monopole de la force et de la contrainte, et « l'État-providence » (welfare state) qui prétend assurer la cohésion sociale par la réduction des inégalités et des tensions. Ce présent chapitre va nous montrer comment il peut être aussi « l'État-patron » qui, outre son engagement maximal dans la sphère politique, sociale, culturelle, s'approprie les principaux moyens de production et joue un rôle décisif dans le processus d'accumulation du capital²⁷. Il s'agit de voir comment le modèle économique choisi à l'indépendance a échoué au fil des ans.

La crise en Algérie, qui dure depuis dix ans, n'est pas la simple conséquence de l'interruption des élections de décembre 1991 par un coup d'État soutenu par l'armée visant à maintenir le Front Islamique du Salut (FIS) à l'écart du pouvoir. Elle est également la conséquence d'une crise économique.

A- Description du système économique avant les réformes.

Au moment de l'indépendance en 1962, l'Algérie était principalement une société agraire, où l'industrie jouait un rôle limité. Au cours des 25 années suivantes, le pays a appliqué un modèle de croissance socialiste, tourné vers l'intérieur, centré sur une forte industrialisation et une dépendance décroissante à l'égard des investissements externes et des importations. Les grands axes de ce modèle étaient

²⁷ Dans son discours du 19 mars 1963, le président Ben Bella souligne ainsi la nécessaire intervention de l'État en tant qu'agent productif et moteur de développement.

la planification centralisée de l'économie, la création d'entreprises publiques dans la plupart des secteurs des services et des industries de remplacement des importations, et la création d'immenses fermes d'État grâce à la nationalisation des terres²⁸.

Comme il était exposé dans le Programme de Tripoli²⁹, l'économie de ce nouvel État devait être fondée sur une conception socialiste qui prévoyait que le secteur public, sous contrôle administratif étroit, allait jouer le rôle dominant dans le « capitalisme d'État » de l'Algérie³⁰. Le développement du pays devait être financé par les exportations de pétrole, source principale de recettes dans les échanges avec l'extérieur.

L'énergie est en effet, la seule source de recettes extérieures et par voie de conséquence, de moyens financiers nécessaires aux investissements dans les autres activités économiques. L'essentiel des instruments juridiques économiques et techniques de cette politique furent mises en place par le président Boumédiène en moins de huit ans. Les principales étapes ont porté sur les nationalisations des ressources minières (8 mai 1966), les assurances et les banques (1966/67), la distribution des produits pétroliers (août 1967 et mai 1968) confiant à Sonatrach le monopole de la distribution (août 1968), les matériaux de construction, la métallurgie, la chimie, les huileries (20 mai 1968), l'ensemble des ressources en gaz et en pétrole (24 février 1971)³¹.

²⁸ Karim Nashashibi (sous la direction de), *Algérie : stabilisation et transition à l'économie de marché*, Fonds monétaire international, Washington, 1998, p. 4.

²⁹ La conférence de Tripoli tenue en 1962 par le Front de Libération Nationale (FLN) a établi les paramètres de l'idéologie de parti, repris et amplifiés dans la Charte d'Alger en 1964. Voir Martin Stone, *The Agony of Algeria*, Londres : Hurst & Co, 1997, pp. 53-54.

³⁰ Ce terme semble avoir été inventé par Raffinot et Jacquemot, (*Le capitalisme d'État algérien*, Paris : Maspero, 1977), et suppose un contrôle du gouvernement sur l'économie par l'intermédiaire du contrôle des prix, de la politique d'investissements et du contrôle de la production, même si le secteur privé peut poursuivre ses activités. En Algérie, le secteur privé représente traditionnellement 30% de l'ensemble de l'économie du pays.

³¹ Karim Nashashibi (sous la direction de), *op.cit.*, p. 5.

Les revenus issus des hydrocarbures ont triplé de 1971 à 1972, du seul fait des nationalisations, donnant ainsi à l'État les moyens nécessaires à la conduite de la politique de développement. La finalité de ces mesures économiques était de sortir de l'économie coloniale, d'engager un processus de développement susceptible de garantir une place à l'Algérie dans un ordre économique peu enclin à l'arrivée de nouveaux partenaires.

Dans le cadre de la planification globale, chaque entreprise publique avait son propre plan annuel. Les autorités centrales approuvaient les achats d'intrants et la distribution de la production. Les salaires étaient fixés en fonction d'une échelle nationale et la plupart des prix étaient réglementés. Le trésor finançait directement la plus grande partie des investissements des entreprises publiques par l'octroi de prêts plutôt que de parts. Cette sous-capitalisation des entreprises publiques devait d'ailleurs se révéler un obstacle lorsqu'il leur a fallu atteindre leur autonomie financière. Chaque entreprise n'était autorisée à traiter qu'avec une des cinq banques d'État spécialisées, qui leur fournissaient presque sur demande des fonds de roulement sous forme de découverts pour répondre aux objectifs du plan central.

Au départ, cette stratégie a été assez fructueuse car l'économie a enregistré un taux de croissance annuel moyen de plus de 6% en terme réels, contre 3% pour les pays à revenu intermédiaire pris collectivement. La majorité des indicateurs sociaux étaient aussi en forte hausse. Le taux de mortalité infantile a chuté de 150 pour mille à moins de 80 pour mille pendant la même période. D'autres part, en raison d'une devise surévalué et des taux d'intérêts réels négatifs, les entreprises publiques étaient hautement capitalistique et tributaires de l'importation d'intrants, et peu actives sur le plan de la création d'emplois. Étant protégées par l'État des fluctuations de l'offre et de la demande, les entreprises publiques ne craignaient jamais la faillite. L'État était toujours prêt à leur injecter des fonds quelle que soit leur résultats. N'ayant pas la contrainte de produire et de créer de l'emploi, ces entreprises ont accumulé pendant deux décennies des résultats négatifs et ce jusqu'aux début des années 1990 lors de l'instauration de l'économie de marché.

Au début des années 1980, les lacunes de la planification centralisée sont apparues plus clairement, tant dans les entreprises publiques que dans les fermes d'État, qui ensemble fournissaient la majeure partie de la production de l'Algérie en dehors du secteur des hydrocarbures. En dépit des importants investissements publics dans les fermes d'État, la production et les rendements ne s'amélioraient pas nettement et la dépendance de l'Algérie à l'égard des importations alimentaires s'accroissait rapidement. En outre, les grands projets d'investissement public s'étendaient sur des périodes excessivement longues, notamment dans le secteur du logement. Il en résultait une longue immobilisation du capital, qui ne rapportait guère. De surcroît, la plupart des nouvelles usines étaient loin d'être exploitées à plein rendement. Pour toutes ces raisons, l'investissement est devenu de plus en plus improductif.

Le choc pétrolier de 1986 est venu remettre en cause le modèle économique choisi après l'indépendance.

B- Contre choc pétrolier de 1986 et amorce de réformes

Au cours des années 1980, la situation macro-économique de l'Algérie se détériora, en grande partie à cause de la forte chute des prix du pétrole. Mais tout aussi importante fut l'aggravation de la situation micro-économique qui accentua l'appauvrissement de la société³².

Après 1986, en particulier, la situation s'aggrava rapidement du fait de l'effondrement des recettes à l'exportation sous les assauts conjugués d'une baisse des prix mondiaux du pétrole, inspirée par l'Arabie Saoudite, et de la chute

³² Entre 1985 et 1991, le nombre de chômeurs en Algérie a augmenté de 190 %, témoignage éloquent de la crise économique. Benachenou A., « Inflation et chômage en Algérie : les aléas de la démocratie et des réformes économiques », *Monde Arabe - Maghreb-Mashrek* n°39, janvier-mars 1993, pp. 28-41.

considérable du cours du dollar, devise dans laquelle s'effectuaient les transactions dans le secteur énergétique³³. Un soutien populaire se développa alors dans les grandes villes en faveur du mouvement islamiste naissant. Les émeutes de 1986 à Constantine furent suivies, en octobre 1988, de manifestations dans tout le pays qui mirent fin à l'ère du Parti unique.³⁴

Cet activisme parallèle n'était pas dû au hasard. Il y avait une relation directe entre l'aggravation de la situation économique et l'approfondissement de la crise politique. L'augmentation ostentatoire de la richesse du secteur privé issue de la libéralisation économique, le développement d'une économie de marché noir et l'aggravation de la situation de l'emploi ne faisaient qu'accroître inévitablement le mécontentement populaire. Le régime tourna résolument le dos à une véritable libéralisation politique à mesure que la répression s'intensifiait. Ces tensions politiques furent à leur tour attisées par l'accroissement des difficultés économiques après 1986, lorsque l'aggravation des termes de l'échange conduisit le régime à comprimer les importations³⁵ afin d'éviter de creuser le déficit de la balance commerciale et de risquer de ne pas pouvoir honorer le remboursement de la dette.³⁶

La cause apparente de l'effondrement du milieu des années 1980 a été la dépendance de l'État vis-à-vis des revenus pétroliers³⁷. Fondamentalement, c'est la

³³ A partir de 1985, la chute des prix des hydrocarbures (entraînant une chute de 40% des recettes pétrolières de l'État) et l'effet du ralentissement antérieur des activités ont poussé l'économie dans une spirale de dépression, mobilisant bientôt, la totalité des recettes d'exportation dans le service d'une dette devenue, bien évidemment in supportable.

³⁴ Z. Fares, *Algérie, le bonheur ou son contraire*, Paris : L'Harmattan, 1996, p. 65.

³⁵ Dillman B. L., *op. cit.*, p. 86. En 1978, l'État s'attribua le monopole du commerce extérieur, de sorte que le secteur privé dut faire appel aux entreprises d'État pour se procurer les marchandises essentielles. Cette mesure se traduisit également par le fait que l'offre aux consommateurs pouvait être contrôlée par l'État comme bon lui semblait s'il souhaitait par exemple limiter le coût des importations, comme il le fit après 1986.

³⁶ Le service de la dette a atteint 68 % en 1986, contre 37 % l'année précédente. Deux ans plus tard, il était de 86 %. *Middle East Economic Survey*, 13 avril 1992.

³⁷ En 1999, le pétrole brut représentait 23 % des exportations, le condensat 20,3 % ; les produits pétroliers raffinés 16,8 % ; le GPL 9,7 % ; le GNL 15,4 % et le gaz naturel par gazoduc 14,8 % (Iradian et coll., *op. cit.*, p. 86). La production de pétrole est limitée par les quotas de l'OPEC à environ 750 000 barils par jour (731 000 barils par jour en 1999), avec 430 000 barils par jour de plus pour le

capacité de l'État à gagner de l'argent grâce à la vente des hydrocarbures, qui génère encore 97 % des recettes à l'exportation et 58 à 60 % des recettes du gouvernement³⁸, qui a assuré sa capacité d'importation et de financement des dépenses intérieures. La chute de 40% des prix du pétrole en 1985-1986 a eu un effet dramatique sur les recettes extérieures de l'Algérie, qui ont baissé de 55 % (de 47 milliards de dollars US en 1985 à 21 milliards de dollars en 1986).

Cette situation n'a fait qu'aggraver la crise à laquelle s'ajoute la crise de l'endettement.

C- La crise de l'endettement

Le gouvernement algérien a répondu à ce manque à gagner dans ses recettes extérieures par une limitation sévère des importations. Il a également dû autoriser le remboursement d'importantes dettes extérieures contractées dans les années 1970 dans le cadre de sa course à la croissance, basée sur le développement des industries liées aux hydrocarbures. Le coût de l'acquisition d'immobilisations majeures, telles que des usines de liquéfaction du gaz et des raffineries pour l'exportation, a été couvert par des emprunts extérieurs, qui devaient être amortis par les futures recettes du pétrole. A la fin des années 1980, le remboursement de la dette commençait à peser très lourd, notamment parce que le gouvernement refusait de demander de l'aide au FMI, un refus étroitement lié à l'identité idéologique de l'État algérien³⁹.

condensat et 155 000 autres barils par jour pour les liquides de gaz naturel. La production de gaz naturel (GNL et gaz par gazoduc) tourne aujourd'hui autour de 73 milliards de mètres cubes par an (U.S. Energy Information Administration, Algeria (Washington, mars 2000).

³⁸ Le poids des recettes d'hydrocarbures dans les recettes gouvernementales est passé de 21 % en 1970 à 64 % en 1997. Dillman, *op. cit.*, p. 32. Les taxes sur les produits autres que les hydrocarbures génèrent environ 29 % des recettes gouvernementales, Institut de Finance internationale, *op. cit.*, p. 7.

³⁹ Rapport Afrique de l'*International Crisis Group*, n° 36, *L'économie de l'Algérie : le cercle vicieux du pétrole et de la violence*, 26 octobre 2001, p. 8.

Le rapport du service de la dette (le rapport entre le remboursement de la dette et les recettes à l'exportation générant le financement des échanges extérieurs afin de rembourser la dette) est passé de 33 % en 1982 à 68 % en 1986 et à 86 % en 1988, année au cours de laquelle les émeutes ont anéanti le consensus algérien établi après l'indépendance. Il est resté proche de ces niveaux⁴⁰ jusqu'à ce que le gouvernement finisse par accepter, en 1994, l'incontournable aide du FMI et se soumette aux exigences accompagnant cette aide d'une réforme et d'une restructuration économiques. Le rapport du service de la dette a ensuite tourné autour de 30 à 50 % avant de tomber à 20,9 % en 2000⁴¹.

L'une des principales causes de ce manque d'efficacité est le contrôle de l'État sur les importations. Ce contrôle a eu le double effet de protéger le secteur privé, encourageant dès lors son inefficacité et sa dépendance vis-à-vis de l'État pour l'accès aussi bien à ses sources d'approvisionnement qu'aux marchés intérieurs. Et de lier la capacité de l'Algérie à satisfaire sa demande en matière d'importations à ses recettes d'exportation. Il n'existait donc pas, hors du contrôle du gouvernement, d'autres sources de devises étrangères.

L'ère de l'État rentier trouva ses limites à partir de 1994, lorsque le gouvernement a dû recourir au Fond Monétaire International (FMI) pour rééchelonner sa dette. En contre partie, le FMI exigeait l'ouverture économique et politique du pays. Une nouvelle ère est ainsi née avec l'institutionnalisation de l'économie de marché et l'instauration du pluralisme politique qui a mis fin à trois décennies de parti unique.⁴² La Banque mondiale et le FMI doivent s'assurer que

⁴⁰ 74% en 1989 ; 69 % en 1990 ; 76% en 1991 ; 72% en 1992 et 82% en 1993. Dillman, *op. cit.*, p. 34.

⁴¹ La dette extérieure totale a atteint 33,679 milliards de dollars US en 1996, pour retomber à 31,265 milliards de dollars en 1997, 30,865 milliards en 1998, 28,051 milliards en 1999 et 25,030 milliards en 2000, soit l'équivalent de 47 % du PNB et son niveau le plus bas depuis dix ans, aussi bien en termes absolus que par rapport au PNB. Elle devrait baisser à 24,753 milliards de dollars US en 2001 et à 24,421 milliards en 2002. Le rapport du service de la dette est passé de 42,3 % en 1996 à 42,4 % en 1997, 49,8 % en 1998, 39,1 % en 1999 et 20,9 % en 2000. Il devrait remonter à 22,6 % en 2001 avant de rebaisser à 20,3 % en 2002.

⁴² Rapport Afrique de l'International Crisis group, *op. cit.*, p. 4.

l'économie du pays est réorganisée de telle sorte que celui-ci sera en mesure de payer régulièrement ses échéances allégées. Pour ces deux institutions, seule une économie de marché, ou un système capitaliste d'organisation de l'économie, permet une gestion saine des ressources du pays. A leur sens les "réformes structurelles" jetteraient les fondements d'une croissance plus forte dégagant donc les sommes nécessaires pour le paiement des créanciers.

Ce que ces institutions exigent du pays, c'est un changement de société, une nouvelle philosophie de l'organisation économique et sociale, le passage d'une économie socialiste à une économie capitaliste.

Cependant, même si tout un appareil juridique fut mis en place pour l'instauration de l'économie de marché, la crise est d'une ampleur telle que l'ouverture n'a fait qu'accentuer le chômage⁴³, la corruption et la paupérisation de la population. Les réformes⁴⁴ proposées par le FMI et la Banque mondiale n'ont pas pris en compte la simple vérité qui est qu'une réforme économique efficace en Algérie dépend de la mise en place d'institutions efficaces fonctionnant sous un contrôle démocratique et l'autorité de la loi. Le dernier rapport général du FMI publié le 3 août 2001 (après les discussions bilatérales annuelles tenues en vertu de l'Article IV des statuts du FMI) a mentionné les domaines particulièrement inquiétants⁴⁵.

Les rapports ont identifié le lien entre les faibles taux de croissance et les rythmes excessivement lents de la réforme structurelle. Les autorités algériennes ont

⁴³ Le chômage demeure élevé d'un peu moins de 23 % de la population active au début des années 1990, il est passé à 28 % en 1998, diminuant légèrement à 26,4 % en 1999 pour remonter à près de 30 % aujourd'hui. Plus de 450 000 travailleurs ont perdu leur emploi dans les tentatives de restructuration de ces dix dernières années et les trois quarts des chômeurs sont âgés de moins de 30 ans (Institut de Finance Internationale, *Algeria, Economic Report*, Washington, 2001, pp. 11-12)

⁴⁴ Le FMI a signalé cinq domaines dans lesquels des progrès significatifs doivent être effectués si l'Algérie veut construire une économie solide et stable, capable d'intégrer l'économie mondiale et de produire d'importants bénéfices pour la population algérienne. Les cinq domaines en question sont : le régime des prix nationaux, les entreprises d'État ; le secteur financier ; le secteur externe ; et la politique fiscale.

⁴⁵ FMI, *Algeria : Staff report for the 2001 Article IV Consultation*, Washington, 2001, p 3.

totallement stoppé leurs efforts pour mettre en œuvre les changements nécessaires à l'accélération de la libéralisation à la fin de la période prolongée de contrôle du FMI en 1998⁴⁶.

À part une seconde licence de téléphone mobile vendue à un investisseur étranger (pour un montant de 737 millions d'Euro) et le transfert de capitaux publics dans le secteur sidérurgique à une société majoritairement détenue par un investisseur étranger en juillet 2001, le dernier programme de privatisation n'a pas encore décollé⁴⁷. En 2001, seul un investissement industriel majeur a été approuvé⁴⁸. C'est vraiment un progrès bien lent pour un gouvernement qui s'est engagé à une libéralisation du marché et à une restructuration majeure de l'économie nationale.

C'est dire les difficultés que rencontre l'économie algérienne pour se redresser. Dans ces conditions, la croissance démographique, l'essoufflement des institutions chargées du maintien de la cohésion sociale, l'écart entre les références historiques et la dureté de la vie quotidienne, la pauvreté du message politique et l'effacement progressif d'un idéal de société, ont poussé, à conclure à l'impuissance du système à répondre aux exigences qui lui ont donné naissance⁴⁹.

En bref, les performances macro-économiques servent aujourd'hui de couverture à l'échec économique et à l'exploitation, avec peu d'empressement

⁴⁶ « Aucune nouvelle réforme importante n'a été introduite entre mai et 1998 et la fin 1999 », *Ibid.*, p.15.

⁴⁷ Quelque 184 entreprises doivent être privatisées d'ici 2004. Voir Institut de Finance Internationale (IIF), *Algeria, Economic Report*, (Washington, 2001), pp. 11-12. L'un des problèmes auxquels les investisseurs sont confrontés, c'est que la bourse algérienne fonctionne à peine : elle gère quatre titres : un titre émis par Sonatrach, la société nationale d'hydrocarbures, des actions dans la société agroalimentaire partiellement privatisée Eriad-Sétif, le laboratoire pharmaceutique partiellement privatisé Saidal, et l'Hôtel Aurassi à Alger. La société agroalimentaire Eriad-Constantine devrait bientôt s'ajouter à la liste, de même que des producteurs de gaz industriel, de tabac et de vins, et, selon des rumeurs, la compagnie aérienne d'État qui subit actuellement des pressions considérables de la part d'une nouvelle compagnie aérienne privée, Khalifa Airways devrait être privatisée

⁴⁸ Il s'agit de la prise de participation majoritaire par un investisseur étranger du complexe sidérurgique d'État et de ses installations portuaires. FMI, *Algeria: Staff report for the 2001 Article IV Consultation* (Washington, 2001).

⁴⁹ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, Paris : La Découverte, 1994,

officiel pour remédier à l'inefficacité des institutions ou pour s'engager dans des réformes structurelles majeurs comme celles préconisées par le FMI⁵⁰. Après avoir eu un aperçu de la situation économique en Algérie, il serait utile de voir l'impact de cette crise sur la société elle-même en matière de services sociaux, de chômage, de pauvreté, de santé.

D- L'impact de la crise économique au niveau social

La crise économique vue précédemment n'a fait que détériorer la qualité de vie des algériens. Les problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés quotidiennement sont tels que leurs conditions de vie sont de plus en plus détériorées. Les niveaux de salaire sont bas, le logement est inadapté, le taux de chômage est de plus en plus élevé. Tous ces facteurs sont autant de preuves quant à la détresse que vit la jeunesse algérienne et qui, souvent, ne trouve nul autre issue que dans l'extrémisme religieux et la violence.

1- Les niveaux de salaire

Les niveaux de salaire sont faibles, notamment en comparaison aux coûts de la vie. Le salaire minimum a été augmenté d'un tiers en l'an 2000, pour atteindre l'équivalent de 102 dollars US par mois⁵¹, et cela après un conflit majeur entre le gouvernement et la fédération syndicale, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA). Les salaires du secteur public en 1997, dernière année pour laquelle on dispose d'une enquête auprès des ménages⁵², étaient en moyenne de 136 dollars

⁵⁰ FMI, *Public Information Notice (PIN), N° 01/94 IMF Concludes 2001, Article IV Consultation with Algeria*, (conclusions du conseil de direction, 2001), p. 3.

⁵¹ 8000 dinars algériens par mois, au taux de change du dernier trimestre 2000, qui était de 78,62 dinars algériens pour 1 dollars US.

⁵² Iradian G., Bazzoni S. et Joly H., *Algeria, recent economic developments*, Washington : FMI, 2000, p.18.

US par mois pour un ouvrier, 186 dollars par mois pour un technicien et 227 dollars par mois pour un cadre. Ces salaires ont été relevés de 10% en raison de l'inflation. Cela dit, globalement, les prix à la consommation ont augmenté de 66% depuis 1995, les salaires n'augmentant quant à eux que de 44%⁵³.

Ces niveaux de salaire nous donnent un aperçu quant à la pauvreté des familles et à l'incapacité des parents à subvenir aux besoins les plus primaires. Si un père de famille peut difficilement nourrir ses enfants, il peut encore moins leur offrir la possibilité d'avoir une scolarité complète. Souvent les jeunes de moins de 16 ans, vont rejoindre le monde du travail pour aider à nourrir le reste de la famille. Une situation catastrophique qui a étouffé la société algérienne pendant des années. La malnutrition, l'insalubrité des établissements publics (scolaires, hospitaliers...etc) ainsi que la cherté de la vie n'ont fait que créer des frustrations longtemps enfouies par une jeunesse qui n'a aujourd'hui ni confiance, ni respect envers l'autorité étatique, ni espoir en l'avenir. Ce sont ces frustrations qui ont donné lieu à la violence en octobre 1988 lorsque des milliers de jeunes sont sortis dans les rues d'Alger manifester leur colère et leur désir de changements, de renouveau. Ce sont également ces mêmes frustrations qui ont permis au FIS de récolter autant de voix lors des élections de 1991. Une situation que le niveau de chômage n'a pas non plus aidé.

2- le niveau de chômage.

Le délabrement du secteur industriel public et la prudence des investisseurs ont abouti à l'aggravation du chômage et à l'accroissement des inégalités. Le chômage est passé de 21,4% de la population active en 1987, à 24,3% en 1994, et à 29,2% en 1997. Il atteint depuis peu, près de 30% (1999). Plus de trois millions de personnes sont à la recherche d'un emploi contre 1,2 en 1987. La structure du

⁵³ L'inflation est aujourd'hui sous contrôle; elle est passée de 5,7% en 1997 à 0,3% en 2000.

chômage reflète la structure démographique du pays, 80% des chômeurs ayant moins de trente ans et les deux tiers n'ayant aucune expérience professionnelle⁵⁴. L'arrêt des investissements nouveaux (publics et privés), la restructuration des entreprises publiques qui provoquent des licenciements massifs (450 000 depuis 1995 après la liquidation de plus de 1000 entreprises, en majorité publiques et locales) transforment le paysage social. Le niveau de chômage double durant la phase 1994-1999 et devient un phénomène structurel : 40% des ménages algériens sont affectés par la perte d'un emploi. De 1994 à 1997, le salaire minimum est stable (4000 DA). Les revenus des ménages ont cru moins rapidement que l'indice des prix à la consommation. Les dépenses moyennes de consommation par habitant ont reculé de près de 7% entre 1990 et 1997.

Les inégalités se creusent⁵⁵, la croissance n'est pas au rendez-vous et l'on assiste à l'appauvrissement de la population algérienne. Une situation qui explique encore une fois la violence que connaît le pays depuis maintenant une décennie. De plus, le système éducatif ne joue pas son rôle de réintégration des jeunes qui sont complètement voués à eux mêmes. Le besoin d'un système éducatif revitalisé se fait grandement sentir devant l'exigence d'une économie en développement cherchant à s'intégrer dans le monde économique régional et global. Bien que l'Algérie ait été en tête des pays en voie de développement quant aux fonds qu'elle a consacré à l'éducation – de l'ordre de 5,7% de son PNB en 1993 – il reste à savoir si ces fonds ont dûment été dépensés. Le taux d'alphabétisme reste bas, étant de 57,4% de la population et les formations professionnelles et l'éducation supérieure restent en deçà des exigences d'une économie moderne en développement.

⁵⁴ *Rapport sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 1999*, publié par le CNES.

⁵⁵ Ainsi, 20% de la population la plus pauvre n'effectue que 6,8% des dépenses globales de consommation tandis-que les 20% les plus aisés réalisent 43% des dépenses. R. Abdoun, « Ajustements, inégalités et pauvreté en Algérie », *Recherches internationales*, n° 56-57, 2-3/1999, p. 161-173.

Un tel constat nous permet de conclure que la jeunesse algérienne sans perspective d'emploi devient une proie facile pour les partis politiques islamistes dont les programmes promettent une gestion voire une vie meilleure.

3- Le déficit du logement

Le logement est inadapté et les choses s'aggravent en la matière. L'Algérie dispose de quatre millions de logements pour une population de 30 millions de personnes soit l'un des taux d'occupation les plus élevés au monde⁵⁶. Quelques deux millions de logements supplémentaires sont nécessaires, mais l'État n'en construit qu'un peu plus de 130 000 par an. Quant au système privé de construction qui est largement financé sur fonds publics, est devenu la proie d'une spéculation massive et de multiples scandales. En l'absence de logements publics adéquats, le secteur privé du bâtiment, hors de tout contrôle, a bénéficié aux profiteurs et aux spéculateurs de l'économie parallèle non officielle. Ce domaine nécessite une intervention prioritaire de l'État, soit directe, soit par le biais de partenariats publics ou privés.

Par ailleurs, le mauvais état des canalisations d'eau et l'insuffisance des précipitations ont provoqué d'importantes pénuries d'eau dans les grands centres urbains. Ce qui a conduit les autorités à renforcer le rationnement de l'eau. Dans le cadre de ce rationnement, à partir d'octobre 2001, l'eau n'est disponible à Alger qu'un jour sur trois. Les pertes d'eau au niveau des canalisations elles-mêmes atteindraient 40%, la moitié de cette quantité perdue étant en réalité détournée illégalement par les agriculteurs et les habitants des villes situés entre les barrages et Alger⁵⁷. La situation catastrophique de l'eau contribue à aggraver la crise dans le domaine de l'habitat et ne fait qu'aggraver les autres domaines sociaux telles que la santé et les services médicaux qui nécessitent eux aussi une restructuration profonde pour servir les besoins de la population.

⁵⁶ Iradian G., *op.cit.*, p. 38.

⁵⁷ Voir *The Maghreb Monitor*, *The North Africa Journal*, Numéro 115, 20 octobre 2001.

a- Perspectives d'avenir

En réalité, le problème n'est pas fondamentalement économique, mais institutionnel et politique. Tant que ces questions-là ne seront pas résolues, il n'y a guère d'espoir d'une prospérité économique en dehors de l'emprise destructrice du pétrole. Il n'y a pas non plus de réel espoir d'une fin à la violence, celle-ci étant alimentée par des intérêts privés dans un environnement où l'autorité de la loi n'a pas cours. Peu de choses ont été faites pour répondre à la question essentielle, à savoir que la crise algérienne est la conséquence des attentes populaires frustrées, de l'exploitation économique effrénée par une élite retranchée au sein du régime dirigeant et de la croissance d'une économie parallèle qui justifie sa propre exploitation par la violence.

L'un des facteurs qui a le plus alimenté l'opposition au régime avant 1988 a été la sensation que l'État ne consacrait pas suffisamment de ressources aux services sociaux ni au bien-être de la population. Cette amertume n'a fait que se renforcer au cours des dernières années. S'il s'agit désormais de convaincre la population de participer à la restructuration économique, des preuves tangibles du véritable souci de leur bien-être doivent lui être apportées. Les trois domaines de la santé, de l'éducation et du logement sont cruciaux sous cet angle, tout comme le sont les initiatives qui doivent être prises pour compenser, retenir et éventuellement réemployer des personnes devenues redondantes ou étant chômeurs de longue durée. Si une attention particulière n'est pas accordée à ce domaine, la paix sociale ne pourra pas s'établir dans le court et moyen terme.

C'est en fait dans le champ économique que le président algérien doit gagner des points s'il veut résoudre la crise politique à laquelle le pays continue à faire face. L'économie demeure profondément tributaire des hydrocarbures et donc de ses recettes extérieures. Comme toujours, l'Algérie se trouve piégée entre une classe politique qui perd de plus en plus sa légitimité et la délicate réalité d'une économie de plus en plus dépendante du pétrole, ce à quoi elle n'a pas encore trouvé de réponse.

Il existe un risque que l'augmentation des prix du pétrole en 2000-2002 ne serve de catalyseur pour suspendre ou ralentir les réformes essentielles et la promotion d'autres secteurs économiques et entretenir une fois de plus l'illusion d'une économie de rente.

La Banque Mondiale estime que les pays ayant un taux démographique de l'ordre de celui de l'Algérie doivent avoir un taux de croissance de cinq à sept pour cent de leur PNB, ceci seulement pour assurer les services sociaux en matière de santé et d'éducation. Au cours de cette décennie, l'évolution du PNB a été négative jusqu'en 1994 et a connu une croissance de 3,95% et de 3,8% respectivement en 1995 et 1996. En 1997, et particulièrement en 1998, le taux de croissance est retombé en raison des bas prix du pétrole. Il est donc vital que la croissance du PNB soit augmentée au niveau des cinq à sept pour cent proposé par la Banque Mondiale, en raison de l'importante demande de services sociaux dans un pays où plus d'un tiers de la population est âgée de moins de 15 ans.

Sur le plan international, l'économie algérienne n'est pas isolée. Elle a une importante dette à rembourser, de 29,9 milliards de dollars en 1998 et dépend de sa capacité à exporter du pétrole pour garantir le paiement de ses principales importations. Son régime monétaire sera très important pour déterminer la réponse qu'elle obtiendra sur le marché mondial. En termes d'échanges internationaux, plus de 60% des importations de l'Algérie proviennent de l'Union européenne et plus de 70% de ses exportations lui sont destinées. Les échanges avec les pays voisins, le Maroc et la Tunisie, représentent environ 2% de ses exportations et 2,5% de ses importations. Il ne fait aucun doute que l'Algérie dépend totalement de sa relation avec l'Europe. Elle devrait de ce fait accélérer les négociations d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne en ce qui concerne les biens industriels et les services.

Cette situation de dépendance est dangereuse. Même si de longues périodes de réajustement sont prévues dans les accords issus de l'Initiative du Partenariat

euro-méditerranéen (le processus de Barcelone)⁵⁸ et même si une aide temporaire peut être concédée dans le cadre du programme MEDA qu'offre l'Union à certains pays de la rive Sud, des effets immédiats se reporteront sur l'Algérie. Tout d'abord les recettes de l'État vont diminuer en raison de la levée des tarifs douaniers, ce qui se reflétera dans l'augmentation des impôts indirects au niveau national. Ensuite, les secteurs industriels non pétrolier et des services émergents se verront exposés à une rude libre concurrence, après la fin de la période transitionnelle. Cela porte également le danger qu'une fois que la zone de libre-échange aura été établie, l'asymétrie des demandes du marché ne persiste dans la Méditerranée, transformant les États nord-africains en de pures économies satellites de l'Europe ; chaque économie devenant une «peau de léopard». Ceci voulant dire que seuls certains secteurs parviendront à s'intégrer et que les autres demeureront isolés et sous-développés, ne générant pas de bénéfices économiques généraux.

Ces obstacles peuvent être surmontés si la deuxième phase du processus de Barcelone – qui devrait prendre effet après 2010 – est accélérée. En anticipant l'intégration des économies de la rive Sud de la Méditerranée dans un marché unique, elles pourront tirer profit des économies d'échelle et donc de leur relation avec l'Europe. Ce développement apporte également la possibilité à l'Algérie de réaffirmer sa position géostratégique de pays phare du Maghreb.

Pour conclure ce chapitre, nous retiendrons que le mécontentement de la population constitue une menace pour l'avenir politique du pays. Un État moderne avec des institutions fiables et une économie solide doit être érigé s'il l'on veut mettre

⁵⁸ Le Partenariat euro-méditerranéen a été fondé en 1995 entre les 15 États membres de l'Union européenne et 12 partenaires de la rive Sud de la Méditerranée. Dans la Déclaration de Barcelone, les pays participants, incluant l'Algérie, ont établi les trois principaux objectifs du partenariat :

1. L'établissement d'une zone commune euro-méditerranéenne de paix et de stabilité, reposant sur des principes fondamentaux dont le respect des droits de l'homme ;
2. La construction d'une zone de prospérité partagée par le biais d'un partenariat économique et financier et l'établissement progressif d'une zone de libre-échange ;
3. Le rapprochement entre les peuples, par le biais d'un partenariat social, culturel et humain visant à encourager la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles.

un terme définitif à la crise algérienne et qu'elle cède la place à un climat de paix et de prospérité. L'Europe, en vertu de ses intérêts vis-à-vis de l'énergie algérienne, de ses préoccupations en termes de migration économique et du rejaillissement de la violence devrait prêter plus d'attention à la crise algérienne. En cas de poursuite de la violence, l'Europe a un rôle déterminant à jouer en encourageant la création d'institutions politiques viables afin d'engendrer le changement. La position de l'Algérie en tant que puissance régionale signifie également que le reste du monde, notamment les Etats-Unis, s'intéresse à la manière dont la crise sera finalement résolue.

L'économie ne peut bien sûr pas expliquer entièrement la terrible violence de ces dernières années, mais elle a sans aucun doute joué un rôle important. De même, la culture de l'économie de rente a perpétué son incapacité à saisir les opportunités théoriquement offertes par la réforme économique et permis à une élite fermée de tirer des bénéfices personnels plutôt que de réaliser des investissements productifs. L'État est relativement impuissant face à cela, car il ne dispose pas des institutions de médiation nécessaires. Il laisse libre court à un système anarchique où le plus fort et le mieux armé peut agir et décider en toute liberté. C'est dans ce vivier de crise économique et politique que les mouvements islamistes se sont épanouis.

Dans le chapitre suivant nous nous interrogeons sur l'avènement de l'islamisme politique en Algérie. Il s'agit d'une analyse historique des groupes islamistes, de leur développement dans la vie politique et sociale, et de leur radicalisation au fil du temps.

CHAPITRE III : L'ÉMERGENCE DE L'ISLAMISME EN ALGÉRIE : NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

Même si la gravité de l'actualité en Algérie nous pousse à croire que l'islamisme est un phénomène récent, certains éléments historiques témoignent du contraire. Les chapitres précédents nous ont permis justement de présenter les difficultés tant politiques qu'économiques qu'a connu ce pays, et ce depuis les premières années d'indépendance. Au regard de l'histoire des ces trois dernières décennies, le fléau islamiste n'est pas né subitement, il est au contraire le fruit ou la conséquence de trente années de crises multidimensionnelles. A ce sujet, nombre d'auteurs sont d'avis que l'utilisation de l'islam à des fins politiques, n'est pas une pratique récente et inédite en Algérie⁵⁹.

Le but de ce troisième chapitre est de démontrer que l'émergence de l'islamisme n'est pas un phénomène subit, survenu au hasard des choses. Qu'il n'est pas non plus le fait unique de forces extérieures et ennemies de l'Algérie qui veulent déstabiliser cette dernière. L'utilisation de l'islam à des fins politiques, fait partie de la culture politique même de l'Algérie depuis les années d'indépendance voire même, depuis le déclenchement de la guerre.

L'utilisation de l'Islam à des fins politiques s'est effectuée tout d'abord pour s'unir et se constituer en force contre l'oppression française, puis pour asseoir la légitimité des premiers gouvernements dans les années 1960 et 1970. Ce chapitre vise à présenter l'évolution historique des mouvements islamistes en Algérie.

⁵⁹ Voir A. Lamchichi, *Islam et contestation au Maghreb*, Paris : L'Harmattan, 1989; Bernard Botiveau et Jocelyne Cesari, *Géopolitique des islams*, Paris : Economica, 1997, pp. 66-73; Omar Cartier, *Entre Nation et Jihad*, Histoire sociale des radicalismes algériens, PFNSP, 1995.

A- Les origines du mouvement islamiste

Selon Gema Martin-Munoz, trois grandes périodes ont caractérisé l'avènement de l'idéologie arabo-islamiste en Algérie. Il s'agit de celle de l'entre-deux-guerres qui a vu naître les premières associations fondamentalistes algériennes, puis celle des années 1980, qui va connaître l'essor du courant islamiste, et enfin, les années 1990, où l'islamisme entre dans une nouvelle phase armée.

1- Les premiers fondamentalistes algériens

Des années d'entre-deux-guerres jusqu'aux années 1970 (qui ont connu l'apparition des premiers fondamentalistes en Algérie)⁶⁰, la question de l'islamisme ne se posait pas à l'époque car ce dernier ne constituait pas une réelle menace pour le pouvoir. Il s'agissait d'associations à but éducatif et culturel. Parmi elles l'on peut citer l'Association des « Ulamas musulmans d'Algérie », fondée en mai 1931 par Ben Badis. Ses partisans se présentaient comme les garants d'une « authenticité musulmane » (*Assâlah*) face aux excès des emprunts idéologiques faits à l'Occident. Ou encore l'Association « al-Qiyam al-Islâmiyya » (Les valeurs islamiques) qui fut un autre lieu de contestation au nom de l'islam. Autorisée en février 1963, et présidée par Al-Hashémi Tedjani, cette association à but éducatif et culturel s'inspirait de la doctrine des frères musulmans égyptiens. Tirant prétexte du fait que l'Association avait dénoncé l'exécution de Sayyed Qotb (un des dirigeants historiques des Frères

⁶⁰ Gema Martin Munoz établit la distinction suivante entre « fondamentalisme » et « islamisme » : le terme « islamisme », qui est un néologisme, se réfère à une nouvelle situation produite par un mouvement socio-politique qui s'impose durant la dernière décennie et introduit des éléments de rupture de l'ordre social et politique en vigueur. En revanche, le « fondamentalisme », définit un courant ultra-conservateur et rigoriste en ce qui concerne la compréhension du modèle social et culturel islamique sans que cela implique pour autant une rupture de l'ordre établi.

Musulmans égyptiens) par le régime de Nasser en août 1966, Houari Boumédiène interdit l'Association.

Cette période a également connu des figures emblématiques refusant l'islam d'État, comme Bachir Brahimi, assigné à résidence jusqu'à sa mort en 1965 pour avoir écrit une lettre très critique à Ben Bella à propos de ses choix politiques, qui n'étaient pas à ses yeux, en harmonie avec les caractères islamiques de l'Algérie. Ou encore les cheikhs Abdellatif Soltani et Ahmed Sahnoun, anciens membres de l'Association des Ulamas musulmans d'Algérie impliqués dans les débats sur le code de la famille ou l'arabisation, s'inscrivaient également dans cette perspective contestataire⁶¹.

Toutefois, ces formes d'opposition n'ont jamais véritablement menacé le pouvoir mis en place après l'indépendance. C'est pourquoi elles ont été tolérées voire « instrumentalisées » par certains clans du pouvoir. Par contre, ce que le pouvoir avait du mal à prévoir, c'était non seulement l'apparition de nouvelles voix, d'une nouvelle génération de prédicateurs, capables de se faire entendre sans risques au sein des mosquées, mais surtout l'adhésion à cette vaste infrastructure religieuse de toute une jeunesse pour qui, la mosquée devient le seul espace social de développement.

En Algérie, l'émergence de l'islamisme en tant qu'acteur socio-politique se produit au moment où certains secteurs du fondamentalisme islamique (courant présent depuis toujours dans l'État et la société algérienne) se « politisent » et sont alors perçus par le pouvoir comme une menace politique. Il s'agit selon Gema Martin Munoz du moment de changement sociologique où le « fondamentalisme de contestation passe du prosélytisme individualisé, par le biais de la prédication dans

⁶¹ Au milieu des années 1970, la mosquée de Baït al-Arkam devient celle d'Ahmed Sahnoun, d'Abdelatif Soltani et d'Abbassi Madani, considérés comme les maîtres à penser de l'islamisme algérien. Plus tard, la mosquée de Bab-el-Oued deviendra le symbole du discours d'Ali Benhadj.

les mosquées, à une action islamiste organisée intégrant outre les revendications socio-culturelles, une action politique d'opposition au système »⁶².

Le pouvoir est ainsi amené à une confrontation politique avec les islamistes. Cette évolution va se produire tout au long des années 1980.

2- Les années 1980 ou l'essor du courant islamiste

Selon Lamchichi, les premiers noyaux islamistes contestataires vont se constituer, à partir de 1978, dans certaines facultés et dans des mosquées échappant au contrôle de l'État. Par la suite, dans un contexte d'usure de la formule politique issue de l'indépendance, d'accentuation de la crise économique et du malaise culturel (opposant déjà à l'époque fondamentalistes et berbéristes), l'islamisme va progressivement s'affirmer comme un vecteur d'opposition, cristallisant les mécontentements de la jeunesse.⁶³ Dans les campus universitaires en particulier, précise l'auteur, les islamistes vont intervenir dans les débats de société et prétendent déjà se constituer en force politique organisée.

Par ailleurs, la révolution islamique iranienne de 1979 exerça une forte influence en raison de sa lecture de libération à travers l'islam. Ainsi, en 1982, l'Algérie voit naître un mouvement islamique radical, à très faible base idéologique, dirigé par Mustapha Bouyali qui s'engagera sur la voie du conflit armé contre l'État algérien « impie ». Ce groupe, appelé Mouvement islamique algérien (MIA), connut un grand retentissement national à la suite de certaines opérations armées spectaculaires lancées en 1982. Le mouvement fit l'objet d'une répression militaire

⁶² Gema Martin-Munoz, « Le régime algérien face aux islamistes », dans *Les États arabes face à la contestation islamique*, sous la direction de Bassma Kodmani-Darwish et May Chartouni-Dubarry, IFRI, Paris : Armand Colin, 1997, pp. 41-42.

⁶³ A. Lamchichi, *Géopolitique de l'islamisme*, Paris : L'Harmattan, 2001, p. 32.

permanente jusqu'à la mort de Mustapha Bouyali en février 1987, lors d'une embuscade de police qui donna lieu à l'arrestation de 207 de ses militants⁶⁴.

Parallèlement à ces événements, en novembre 1982, l'université algérienne est le théâtre d'affrontements constants entre *arabophones* et *francophones*, permettant aux islamistes d'évaluer l'audience dont ils disposent et d'exiger l'arabisation intégrale, un plus grand respect des valeurs islamiques et la mise en place d'un Code du statut personnel d'inspiration coranique. Les figures de Cheikh Sahnoun, Abdellatif Soltani et de Abassi Madani apparaissent dans le paysage politique contestataire du pouvoir en place. Ces trois figures représentent le point de départ de la confrontation politique non violente de l'islamisme algérien⁶⁵.

Ce mouvement de contestation au sein de la société algérienne ne sera pas le seul à se produire ces années-là. Le processus de perte de légitimité du régime, dû à son incapacité à répondre aux espoirs qu'il avait lui-même suscités, favorisa l'émergence d'autres espaces de substitution politique cherchant à échapper à la tutelle de l'État : le mouvement culturel berbère relancé en 1980, celui des femmes contre la discrimination entre les sexes de 1981, et de défense de droits de l'Homme de 1983, auxquels viennent s'ajouter des grèves, de plus en plus fréquentes depuis 1977, ainsi que toute une série de mouvements sociaux (manifestations de Kabylie en 1980, révoltes de Constantine et de Sétif en 1986)⁶⁶.

L'essor du courant islamiste va être encore plus spectaculaire au lendemain des émeutes d'octobre 1988 et plus précisément après l'ouverture politique qu'a connu le pays sous le président Chadli Bendjedid en 1989 : instauration du multipartisme, libéralisation de la presse, légalisations de plusieurs formations politiques dont les islamistes, calendrier électoral (élections municipales, législatives

⁶⁴ François Burgat, *L'islamisme au Maghreb, la voix du sud*, Paris : Karthar, 1988, p. 35.

⁶⁵ Un autre personnage est à considérer dans ce nouveau paysage politique, c'est le cheikh Mahfoud Nahnah, chef de file des frères musulmans en Algérie, qui refusait de se joindre aux trois autres figures, et apparut comme le représentant d'un islamisme proche du pouvoir, ce qui sera confirmé une dizaine d'années plus tard, lorsqu'il créera le Hamas, force rivale du Front Islamique du Salut (FIS).

⁶⁶ Gema Martin Munoz, *op.cit.*, p. 45.

et présidentielles). Face à un État-FLN discrédité, différentes tendances islamistes vont voir le jour, cherchant à transformer en dividendes électorales le travail fourni sur le terrain (prosélytisme religieux, actions caritatives, conférences sur l'Islam...). Trois formations se détachent : le Front Islamique de Salut (FIS) fondé en mars 1989 et légalisé en septembre; le Mouvement de la *Nahda* (Renaissance) islamique dirigé par Abdallah Djaballah; le *Hamas* crée en décembre 1990 par Mahfoud Nahnah.

Celui qui retiendra le plus l'attention des analystes, c'est le FIS car c'est ce dernier qui obtient la première place aux élections municipales du 5 juin 1991. C'est aussi autour de ce parti que va se constituer tout un mouvement de contestation du pouvoir, avec l'appui de pans entiers de la société. Son objectif premier est l'instauration de l'État islamique avec la stricte application de la *shari'a*⁶⁷.

Lorsqu'au premier tour des élections législatives le FIS est en passe de devenir le premier parti à l'Assemblée nationale, l'une des rares expériences d'ouverture politique du monde arabe est stoppée par la haute hiérarchie militaire, lors du coup d'État du 11 janvier 1992, qui contraint le président Chadli Bendjedid à la démission, et instaure l'état de siège. Cet arrêt du processus électoral aura fait couler beaucoup d'encre, car il a à la fois sauvé l'Algérie d'une forme de « talibanisation » de la société à travers l'accession au pouvoir du FIS, mais il est aussi un geste anti-démocratique car ce dernier a été élu par la volonté du peuple. C'est à partir de cet arrêt que de nombreux militants et électeurs du FIS, jusqu'alors majoritairement légalistes, ont basculé dans la clandestinité et la lutte armée depuis la décennie 90.

⁶⁷ Lire en particulier Séverine Labat, *Les islamistes algériens*, Éditions du Seuil, 1997. Luis Martinez, *La guerre civile en Algérie*, Karthala, CERI, 1998. Chérif Ouazani, « Les frères ennemis des GIA », *Jeune Afrique*, no 1923, 16 juin 1998. Et l'article « Algérie » d'Agnès Levalois dans : Jean Marc Balencie, et Arnaud de la Grange, *Mondes rebelles. Guerres civiles et violences politiques*, Michalon, 1999, p. 1037-1063.

3- La décennie 1990 ou le radicalisme islamiste.

À partir des années 1990, l'islamisme entre dans une nouvelle phase de clandestinité, et de radicalisme idéologique voire même de guérilla. Parmi les groupes les plus radicaux, l'on peut citer les Groupes Islamistes Armés (GIA) qui vont se faire connaître par leur barbarie criminelle (attentats contres des intellectuels, des chrétiens, des villages, etc.). Assez proches des *Jamâ'ât* égyptiennes et des *afghans*, leur organisation assez éclatée est fondée sur un système d'allégeance géographique ; le quartier, la cité, la ville. Ils vont rassembler les éléments les plus marginaux de la société (jeunes délinquants des faubourgs, « laissés-pour-compte » de la société).

Les GIA recouvrent, en fait, une nébuleuse de groupes divers : structures très souples, favorisant l'autonomie, sinon la dispersion, ce qui facilite d'ailleurs les scissions et les manipulations ou infiltrations policières.

Constitués dès novembre 1991, après les manifestations organisées par le FIS, en mai-juin 1991, les GIA regroupaient, au départ trois acteurs issus de la nébuleuse islamiste algérienne : les anciens du maquis de Bouyali des années 1980, des « afghans », comme Ja'afar al- Afghani (futur émir national des GIA de juin 1993 à février 1994) et des jeunes délinquants du Grand Alger dont l'archétype est Moh Léveilley originaire de l'Algérois, qui met ses actions de braquage, embuscades, assassinat et vols d'armes, au service de l'idéologie islamiste radicale, avant d'être abattu par les forces de sécurité fin août 1992.

À partir du milieu de l'année 1993, les GIA passent du terrorisme quotidien à un terrorisme plus médiatisé, combinant actions spectaculaires et mise en scène théâtrale, souvent macabres : enlèvements des ressortissants étrangers, assassinats collectifs de journalistes...avec une sauvagerie, une barbarie et une atrocité

inqualifiable dont le canal privilégié est la revue al Ansâr (les Partisans) publiés depuis Londres.

L'action armée est aussi l'œuvre de groupuscules dispersés agissant au coup par coup et n'obéissant pas au GIA. Il s'agit notamment de l'Armée Islamique du Salut (AIS) dont les membres sont des militants du FIS. L'AIS est surtout l'auteur des horribles massacres de masse de l'été et de l'automne 1997 qui frappent surtout les populations acquises au FIS : villages de Raïs (29 août 1997) et de Bentalha (22-23 septembre) Plusieurs autres groupuscules sont nés à cette période, chacun revendiquant tel ou tel massacre ou enlèvement.

Le bilan de cette guerre fut terrible : plus d'une centaine de milliers de morts. Même si l'armée joue un grand rôle dans l'éradication de ces groupes, il n'en demeure pas moins, que ces derniers continuent de perpétrer des crimes contre les populations civiles désarmées et ce, jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, le FIS n'existe plus en tant que tel, ses forces étant depuis 1995 divisées, émiettées et très affaiblies. Sa branche armée, l'Armée islamique du Salut avait décidé dès 1997 un cessez-le-feu unilatéral.

Les groupes islamiques armés n'ont jamais eu ni projet politique ni aucun lien avec les partis. Ils sont de ce fait politiquement dans l'impasse, en état d'échec, ce qui les avait conduit à la désespérance et à la sauvagerie. En 1999, Abassi Madani, chef historique du FIS, en résidence surveillée, avait apporté son appui total et sans réserve au chef de l'AIS, Madani Mezrag, qui avait annoncé, début juin 1999, l'arrêt définitif de la lutte armée et son soutien à toute initiative présidentielle en faveur de la réconciliation nationale.

Le changement opéré à partir de 1999 est aussi le choix qu'a fait le président Abdelaziz Bouteflika. Élu le 15 avril de la même année, il organise le référendum sur la Concorde civile dont le but est de gracier, pardonner les islamistes repentis.

Ces différentes phases historiques nous ont permis de voir comment les mouvements islamistes ont évolué dans le temps au travers des multiples crises sociales et économiques qu'a connu l'Algérie depuis son indépendance. Il reste à voir maintenant les revendications de ces groupes au sein de la scène politique et publique.

B- Les revendications des islamistes.

La troisième phase de l'islamisme algérien vue précédemment, nous a montré comment l'islamisme est entré dans une nouvelle vague de guérilla dont l'idéologie touche les exclus d'une modernisation avortée. C'est la crise économique et l'aggravation de la marginalité de certaines couches sociales qui expliquent son relatif succès auprès d'une jeunesse sans perspectives d'avenir.

Les rapports entre Islam et politique entrent dans une nouvelle phase dès les années 1990 où l'on assiste à l'effervescence de l'islamisme radical. Leurs revendications vont du rejet du modernisme considéré comme le produit de l'Occident, lui-même ennemi de l'Islam, à celui du pouvoir qui entretient des relations de tous ordres avec l'Occident.

1- Le projet politique : islamiser la vie sociale et politique

Pour les islamistes, la loi fait partie intégrante de la religion et n'est pas concevable sans elle. La loi est d'essence divine et non humaine, elle naît de révélations et non de décrets. Elle ne peut donc être annulée ou abrogée, modifiée ou amendée. Dérivée de la même autorité et appliquant les mêmes sanctions, elle

traite de la même façon les affaires relevant de domaines que nous considérons différents, public ou privé, civil criminel, rituel et même diététique. Son autorité est absolue et ses règles régissent chaque aspect de la vie et des activités humaines. Il n'existe donc, en théorie, aucun pouvoir législatif dans la société, puisque Dieu seul peut fixer les lois.⁶⁸

C'est à partir des années trente que Hassan al Banna, fondateur en Égypte de l'Association des Frères musulmans⁶⁹, et Abul Ala Maududi, créateur du parti indo-pakistanaï Jama' at-i Islami⁷⁰, inaugurerent un mouvement de pensée nouveau qui s'efforce de définir l'Islam comme un système avant tout politique, à la lumière des grandes idéologies du XXème siècle⁷¹.

Pour eux, l'islamisation de la société sera le résultat d'une action sociale et politique : il faut sortir de la mosquée et intervenir dans la vie politique. C'est ce que ce mouvement va faire dans les années soixante en visant le pouvoir. Les islamistes posent la question du politique en partant du principe que l'Islam est une pensée globale et totalisante.

Il ne suffit pas que la société soit composée de musulmans, il faut qu'elle soit islamique dans son fondement et sa structure : Ils introduisent donc une distinction entre ce qui est « musulman » et ce qui « islamique », distinction qui légitime l'usage que nous faisons du mot « islamisme⁷² ». De là s'ensuit, mais uniquement pour les

⁶⁸ Bernard Lewis, « La situation des populations musulmanes dans un régime non musulman : réflexions juridiques et historiques », *Musulmans en Europe*, éd. Actes Sud, 1992, p.34.

⁶⁹ L'ouvrage de référence sur les Frères musulmans égyptiens est *The Society of the Muslim Brothers* de R. P. Mitchell, Oxford : Oxford University Press, 1968.

⁷⁰ L'ouvrage de référence sur le Jama'at reste celui de K. Bahadur, *The Jama'at-i Islami Of Pakistan*. Lahore, Progressive Books, 1978.

⁷¹ Olivier Roy, *L'échec de l'Islam Politique*, Paris : Du Seuil, 1985, p. 9.

⁷² Selon Khorshid Ahmad, « Il y a une différence fondamentale entre un « État musulman » et un « État islamique ». Un État musulman est tout État dirigé par des musulmans. L'État islamique, par opposition, est celui qui choisit de conduire ses affaires en accord avec les directives révélées de l'Islam et accepte la souveraineté de Dieu et la suprématie de Sa Loi... », préface au livre de A. Maududi, *The Islamic Law and Constitution*, Islamic publication, 1980, p. 6. Pour légitimer cette distinction plutôt contraire à la tradition, les islamistes radicaux vont chercher le patronage du théologien Ibn Taymiyya, qui avait déclaré que l'on pouvait mener le *djihad* contre les Mongols malgré

plus radicaux des islamistes (disciples de Sayyid Qotb et Khomeyni), un devoir de révolte contre un État musulman jugé corrompu.

Le mouvement islamiste n'est pas mené par des clercs (sauf en Iran), mais par des jeunes intellectuels laïcs, qui se posent ouvertement en « penseurs religieux », concurrents ou successeurs d'une classe d'oulémas compromis avec les pouvoirs en place. Selon Hassan Al Tourabi, « Du fait que tout savoir est divin et religieux, un chimiste, un ingénieur, un économiste ou un juriste sont tous des oulémas⁷³ ».

Le mouvement islamiste se conçoit donc explicitement comme un mouvement socio-politique, fondé sur l'Islam, défini comme une idéologie politique autant qu'une religion⁷⁴. C'est donc à travers l'Islam, que les islamistes vont concevoir leur projet politique et social, tentant de rejeter le plus possible les lois juridiques laïques pour emprunter directement au Coran. Une situation qui remet totalement en question les principes démocratiques.

2- La Contestation islamique face à la modernité et à la démocratie.

La démocratie est un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même, soit directement soit par ses représentants votés par lui. Ce régime suppose un ensemble de citoyens ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les lois qui gouvernent l'État dans lequel se reconnaissent les citoyens ne sont pas considérées comme "révélées", mais sont proposées, votées et admises par les représentants du peuple qui, alors, doivent les appliquer. Ce rappel

leur conversion à l'Islam : voir E. Sivan, « Ibn Taymiyya, father of the islamic revolution », dans *Encounter*, mai 1983.

⁷³ Esposito, *Voices of Resurgent Islam*, Oxford : Oxford University Press, 1983, p. 245.

⁷⁴ La cinquième conférence des Frères musulmans en 1939 définit explicitement le mouvement comme une « organisation politique ». Voir R. P. Mitchell, *op.cit.*, p. 16.

extrêmement résumé montre déjà combien une conception de l'État et de l'individu est différente en islam⁷⁵.

La spéculation incessante sur la compatibilité ou l'incompatibilité de l'islam avec la démocratie confond l'islam-livre, religion se cristallisant autour d'une idée morale rappelant à l'homme sa destinée et ses devoirs, et les pays musulmans, cadres géographiques de systèmes sociaux marqués par des contradictions et des luttes renvoyant à la construction de l'état et à la formation de la nation, dans un contexte de pauvreté, de différences de langues, d'antagonismes entre minorités religieuses, d'incompétence de l'administration, de corruption, etc.⁷⁶.

Dans un pays comme l'Algérie, la revendication de la souveraineté divine est d'abord une réaction populaire à la privatisation du pouvoir par les militaires, qui prétendent l'incarner en vertu d'une mission historique. Dans ce contexte, affirmer que la souveraineté n'appartient qu'à Dieu, c'est signifier qu'elle appartient à tout le monde et non à une poignée d'individus. Dans ce cas, la revendication de la souveraineté divine ne prend pas sa source dans l'islam-livre mais plutôt dans une situation politique vécue par des administrés qui refusent que l'État soit confisqué par une élite⁷⁷.

L'argumentation sur l'incompatibilité de l'islamisme et de la démocratie se situe dans le rejet par islamistes du pouvoir en place. Les mouvements islamistes s'opposent aux titulaires du pouvoir non pas parce que ces derniers ne sont pas démocrates mais parce qu'ils n'ont pas réussi leur mission. Pour se convaincre que

⁷⁵ Edgard Weber, « Islam et démocratie », *Affaires internationales*, déc.1998, pp.43-44.

⁷⁶ Idem.

⁷⁷ La participation politique est fondamentalement le résultat d'un rapport de forces entre les gouvernants et les gouvernés, eux-mêmes divisés entre différentes catégories sociales aux intérêts divergents, qui exercent des pressions sur le pouvoir d'État, non par rapport à des modèles normatifs (islam, démocratie...) mais par rapport à leurs intérêts légitimés par l'idée qu'ils se font de la justice, instrumentalisant à cet effet la religion comme ressource politique. Le rapport de forces évolue dans un champ social où les luttes politiques sont permanentes pour satisfaire des intérêts divers et le plus souvent contradictoires. Au sommet, les uns lutteront pour accroître leurs fortunes; au bas de l'échelle, les autres lutteront pour leur survie. Voir Lahouari Addi, « L'Islam est-il soluble dans la démocratie », *Pouvoirs*, Septembre 1998.

les islamistes n'ont cure de la démocratie, il suffit de revenir aux discours de leurs leaders et théoriciens. Tous dénoncent le principe démocratique et lui préfère le principe de la guidance divine.

C'est avec Ali Benhadj, le leader du FIS algérien, que cette dénonciation a atteint son paroxysme :

« Parmi toutes les raisons pour lesquelles nous refusons le dogme démocratique, il y a le fait que la démocratie repose sur l'avis de la majorité : le critère de ce qui est juste et raisonnable est compris comme étant l'avis de la majorité. Partant de ce principe, on voit des chefs de partis démocratiques tenter de se concilier le plus grand nombre possible de gens, fût-ce au détriment de la foi, de la dignité, de la religion et de l'honneur, dans le seul but de gagner leurs voix dans les batailles électorales; quant à nous, gens de la sunna, nous croyons que le juste (haqq) ne ressort que des preuves décisives de la charia et non de la multitude des acteurs et des voix démagogiques; ceux qui ont suivi le prophète étaient un tout petit nombre alors que ceux qui ont suivi les idoles étaient une multitude »⁷⁸.

L'incompatibilité de l'islamisme et de la démocratie trouve, selon cette tendance, dans les pratiques des gouvernements islamistes une preuve supplémentaire et indéniable. Les expériences iraniennes et soudanaises sont là pour rappeler les conduites antidémocratiques de ces deux régimes. Il suffit de rappeler comment la révolution islamiste en Iran s'est comportée : la liquidation des responsables modérés, l'imposition du voile aux femmes, la *fetwa* pour la condamnation de l'écrivain Salaman Rushdie. Ces exemples sont autant de preuves sur l'incompatibilité entre les régimes islamistes et la démocratie.

Mohammed Arkoun, un des plus éminents spécialiste de l'histoire de la pensée islamique nous donne un raisonnement très explicite sur la manière dont les islamistes puisent leurs arguments dans l'Islam pour atteindre l'imaginaire social et instaurer ce que l'auteur appelle la « raison islamique » :

« Et si je parle de raison islamique, c'est justement en rapport avec la force et la place prises par la conviction que la religion, une fois descendue du ciel sur la terre va être le facteur dominant qui va générer l'histoire des sociétés. Il faut intégrer

⁷⁸ Discours D'A. Benhadj reproduit par F. Burgat, *L'islamisme en face*, Paris : La Découverte, 1996, p.46.

cet élément dans l'analyse comme un facteur important puisque cette croyance va constituer une force capable de nourrir l'imaginaire social, mais vous voyez que c'est la religion transformée par l'imaginaire social; ce n'est pas une religion toute pure telle qu'on l'imagine dans son moment fondateur. Cela n'existe pas...parce que si aucun acteur social n'intervient pour lire et faire fonctionner le texte sacré (on devrait dire sacralisé par le temps), il ne produira rien. Le texte fondateur ne donne des résultats que lorsque des acteurs interviennent et un lecteur du texte est un acteur. Et à partir du moment où les acteurs interviennent ainsi sur le texte, ils vont produire de l'imaginaire religieux et c'est cet imaginaire religieux qui va devenir un facteur d'évolution historique. Ce n'est pas le texte en tant que tel⁷⁹ ».

Cette distinction entre la religion et les religieux qui interprètent le texte sacré à leur manière est à la base même de toute tentative de compréhension de l'avènement de l'islamisme intégriste dans le monde arabo-musulman. Les islamistes -partisans d'un retour au texte coranique et à la *sunna* du Prophète comme sources des références morales, sociales et politiques de la renaissance de l'aire musulmane-, se donnent l'illusion que tout est dans le Coran et que c'est à partir de ce texte que les choses vont évoluer dans la société. Or l'évolution de la société se fait à travers les acteurs sociaux porteurs et producteurs de toutes sortes d'éléments liés à leur propre histoire, à leur langue, à leurs croyances antérieures etc.

Cependant, là où le politique a échoué, les islamistes ont réussi. Ils ont réussi à convaincre une grande partie de la jeunesse de l'incapacité de l'État à satisfaire leurs demandes. Ayant échoué sur le plan économique et social, l'État a donné naissance à une contestation islamiste radicale qui lui empruntera le discours populiste.

⁷⁹ M. Arkoun, « Le fait islamique : vers un nouvel espace d'intelligibilité », *Confluences*, n°12, Automne 1994, p.45.

3- La base sociologique du discours islamiste.

La base sociologique du discours islamiste est constituée par les générations nées après les années 60. Dans à peu près tous les pays de l'Indonésie jusqu'au Maroc, on a une population qui a, sinon triplé, au moins doublée en trente ans : un réservoir de frustration et de mécontentement gigantesque, qui représente 40 à 60% de la population selon les pays⁸⁰. Ces jeunes sont sans emploi, rêvent de consommer, de se marier, d'avoir un logement. Rêves que les structures étatiques rendent impossibles, car le pouvoir a mis l'État à son seul bénéfice. Cette génération montante n'a jamais connu la colonisation. Pour elle, les combats pour l'indépendance – dont sont issus la plupart des régimes en place dans le monde musulman – ne sont pas une source de légitimité indiscutable. Cette génération aspire donc à un changement social radical. Mais au-delà de la révolte sporadique, elle n'a ni le capital financier qui permet de s'organiser à long terme ni la capacité intellectuelle ou culturelle de produire une idéologie mobilisatrice.

C'est cette jeunesse qui, en Algérie, descend dans la rue en octobre 1988. Elle s'en prend aux bâtiments publics, manifestant sa force pour la première fois. Quand la foule révoltée enlève le drapeau national du mât, elle ne hisse à sa place ni le drapeau rouge de la révolution bolchevique ni le drapeau vert de l'islamisme, mais un sac de semoule vide ! Cette masse de déshérités ne peut à elle seule transformer sa révolte en mouvement politique⁸¹.

Selon Arkoun, le système éducatif duquel sont sortis ces jeunes, est celui voulu par les États qui ont tiré leur légitimité d'une promesse de nation. Au mépris de la réalité sociologique, culturelle, linguistique, historique de la société ils voulaient en faire une nation sur le modèle jacobin français, avec la culture et la pensée française en moins. Par « promesse de nation », Arkoun entend un État de droit, nécessaire à

⁸⁰ Gilles Kepel, « Islamisme; le crépuscule de l'utopie », *Le Nouvel Observateur*, n°1732, janvier 1998, p. 9.

⁸¹ *Idem*, p. 8.

l'existence d'une nation (au sens démocratique actuel) et qui crée les conditions économiques, juridiques, culturelles d'émergence d'individus -citoyens formant une société civile respectée dans ses initiatives et ses droits publics. D'où la disparité entre un discours officiel qui promet une nation et l'absence d'un État de droit qui assure la promotion de l'individu -citoyen et d'une société civile qui adhère librement, parce qu'elle est protégée par le droit⁸².

L'implantation actuelle des islamistes est donc liée à l'état de crise et de malaise que ces sociétés connaissent. Là où les défaillances multiples se sont accumulées au point de produire un énorme gâchis, là où les régimes en place croyaient pouvoir, sans dommage, se passer d'une véritable légitimité, les islamistes ont réussi à s'affirmer dans la société.

Ce chapitre nous aura permis de retracer dans le temps l'arrivée et l'implantation des mouvements islamistes dans la société algérienne. Le recours à l'histoire du fondamentalisme algérien nous a notamment éclairé sur l'évolution de ce mouvement des années d'entre-deux-guerres jusqu'à sa radicalisation dans les années 1990. Nous avons également eu un aperçu sur le projet politique des islamistes ainsi que leurs revendications en matière d'islamisation de la vie sociale et politique.

Le but du prochain et du dernier chapitre de cette étude est de montrer la position de l'État algérien face à ce phénomène. Une position qui se matérialise notamment par la loi sur la concorde civile proclamée par le président Bouteflika dont le but est de gracier les membres des groupes armés dans le but de parvenir à une éventuelle paix civile.

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

⁸² M. Arkoun, « Le fait islamique : vers un nouvel espace d'intelligibilité », *Confluences*, n°12, Automne 1994, p. 16.

CHAPITRE IV : LA POLITIQUE DE LA CONCORDE CIVILE

En avril 1999, une page a été tournée dans la longue crise politique algérienne avec l'élection à la présidence d'Abdelaziz Bouteflika, candidat des militaires et ministre des affaires étrangères sous le président Boumediène dans les années 70. Cette élection a suscité de grands espoirs et a même fait reculer la violence pour un temps. Le président a en effet rapidement décrété une amnistie limitée pour les responsables de la violence –par la loi sur la concorde civile –, a promis de mettre en oeuvre des réformes fondamentales visant à mettre un terme à la violente crise qui secoue le pays depuis 1992 et d'entreprendre une politique de réconciliation:

«Vous savez, je ne pense pas être félicité pour faire un miracle. J'essaye d'intervenir avec un minimum de bon sens pour examiner une tragédie qui va bientôt avoir huit ans. Mon sentiment personnel est qu'il faut bien que les choses cessent. Ce n'est pas parce que nous aurons 200 000 morts ou 300 000 morts et trois millions de victimes du terrorisme que la vie sera meilleure. Il faut donc, à un moment ou à un autre, arrêter les frais. J'essaye de trouver une petite voie difficile à travers beaucoup d'écueils »⁸³.

Mais l'absence d'objectifs communs entre le président et les dirigeants militaires a vite paralysé le processus décisionnel. Pour A. Bouteflika, l'objectif était de parvenir à mettre un terme à la guerre civile en définissant des conditions acceptables de réintégration des islamistes prêts à déposer les armes. Pour le commandement militaire, l'élection d'A. Bouteflika avait pour but de redorer le blason d'une armée empêtrée dans une « sale guerre »⁸⁴. Fort de son expérience diplomatique sous la présidence de H. Boumediene⁸⁵, A. Bouteflika était l'homme

⁸³ Entretien avec le président Bouteflika, APS, 10 juillet 1999.

⁸⁴ Référence au livre d'Habib Souadïa, *La sale guerre*, Paris : La Découverte, 2001.

⁸⁵ Houari Boumediene a été président de l'Algérie entre 1965 et 1978.

susceptible de faire « oublier » par son verbe les accusations « d'état terroriste » contre le régime algérien.

En effet au cours de l'année 1997-98, sous la présidence de Liamine Zeroual, une série de massacres de civils provoque, pour la première fois depuis le début du conflit, l'attention de la communauté internationale. Celle-ci soudain réclame des explications sur le drame à huit cloş qui se déroule en Algérie. Le risque d'une internationalisation de la question algérienne est alors perçu par les dirigeants militaires comme une menace majeure. Ces massacres jettent le doute sur l'autorité et la crédibilité de l'institution militaire et placent l'armée au cœur d'une campagne internationale de critiques sur sa responsabilité dans le drame des civils.

D'emblée il est indiqué que le futur président sera un civil, pour réduire la visibilité de l'armée dans le système de pouvoir. La mission attribuée à A. Bouteflika, désigné candidat officiel de l'armée, consiste donc à transformer l'image du régime d'un «État terroriste» en un «État démocratique», à faire taire les critiques sur l'institution militaire et à rendre l'Algérie suffisamment attractive pour des investisseurs étrangers. Bien entendu, les dirigeants du FIS placent d'autres espoirs que ceux des généraux en le nouveau président.

Pour le FIS,

«la priorité qui doit être celle du prochain président de la République, c'est de refaire l'union de la nation algérienne et non de contribuer comme Liamine Zérroual à sa division et à son émiettement. Si un candidat à la présidence de la République ne tient pas compte dans son programme des trois éléments suivants : arrêts du bain de sang, souci de l'unité nationale et retour de la stabilité du pays, il n'a aucune chance de voir les suffrages de la majorité des Algériens sur son nom »⁸⁶.

Les islamistes du FIS attendent du nouveau président une reconnaissance de la violence qu'ils ont subi et le droit de s'exprimer librement⁸⁷.

⁸⁶ «Une Chance pour l'Algérie», *El Ribat* N°241, 25 décembre 1998.

⁸⁷ La Concorde civile : Une initiative de paix manquée, ICG Rapport Afrique N° 31, 9 juillet 2001, p. 4.

Mais la Concorde était un compromis essayant de rapprocher des positions sans réelle négociation entre les différents protagonistes du conflit. Trop d'intérêts en jeu étaient laissés en suspens et logiquement, ni les généraux-décideurs ni le FIS ni la population algérienne n'y ont trouvé leur compte.

A- L'élection de Bouteflika et la concorde civile

L'annonce de la démission du président Liamine Zéroual le 11 septembre 1998 et l'organisation d'une élection présidentielle anticipée en février puis reportée en avril 1999 permet momentanément de faire oublier, sur le plan médiatique, les tueries de civils et, sur le plan politique, la question de l'application des accords de la trêve. L'annonce par le président sortant que la campagne présidentielle sera « libre et transparente » laisse penser que l'Algérie entre dans un processus de démocratisation et de réconciliation. Mais la promesse d'une élection libre et transparente n'est pas tenue : Abdelaziz Bouteflika « président attendu » est élu par défaut en avril 1999.

Les six autres candidats dénoncent en effet le parti pris de l'administration en faveur de Bouteflika et boycottent l'élection. Malgré cette abstention, le nouveau président reçoit le soutien de Madani Mezrag (émir de l' AIS), de Abassi Madani (président de l'ex-FIS), et de Rabah Kébir (président de l'IEFE). De même, bien qu'ayant appelé les électeurs de l'ex-FIS à voter en faveur de Ahmed Taleb Ibrahimi⁸⁸, candidat indépendant du parti Wafa, l'IEFE apporte son soutien au président A. Bouteflika et à son projet de loi sur la concorde civile⁸⁹. La position favorable de ces trois personnalités islamistes donnent alors une crédibilité évidente

⁸⁸ « Après avoir pris connaissance des programmes des candidats à la prochaine présidentielle nous constatons avec une grande satisfaction l'orientation positive de la plupart des candidats vers la réconciliation et la concrétisation de la paix...cependant, nous voyons dans le candidat indépendant, le Dr Ahmed Taleb Ibrahimi l'homme le plus apte à rassembler les Algériens et le plus habilité à sortir le pays de sa tragédie », communiqué de l'IEFE, du 6 avril 1999.

⁸⁹ *La Concorde civile : Une initiative de paix manquée*, ICG Rapport Afrique N° 31, 9 juillet 2001, p. 6.

au discours de « faiseur de paix » d'Abdelaziz Bouteflika. Le 4 juin 1999, Madani Mezrag, émir de l' AIS, adresse une lettre au président Bouteflika dans laquelle il lui fait part de sa volonté d'œuvrer au retour de la paix civile⁹⁰.

Depuis octobre 1997, l' AIS était cantonnée dans des sites prévus pour ses maquisards (Texenna vers Jijel par exemple). Incapables de renverser le régime comme ils l'avaient annoncé en juillet 1994 lors de sa création, les maquisards de l' AIS n'avaient plus d'autre choix que d'accepter une trêve unilatérale sans condition en 1997 et de soutenir Bouteflika en 1999. En réponse, la lettre de Madani Mezrag reçoit une dépêche de l'Algérie Presse Service (APS) qui stipule que cette « lettre est un pas courageux » et précise que « le président demeurera fidèle à tous ses engagements qu'il a pris tout au long de la campagne ».

Mais c'est la lettre de soutien à Bouteflika d'Abassi Madani du FIS du 12 juin 1999 qui constitue la véritable ouverture à la paix. Pour la première fois depuis son arrestation en 1991, Abassi Madani lance un appel explicite à l'arrêt des combats

⁹⁰ « O respectable président, sans doute avez vous pris connaissance du dossier de la trêve décrétée par l' AIS...l' AIS a oeuvré pour la concrétisation de ce principe (le retour de la stabilité du pays dans le cadre d'une solution légitime et juste), en dépit des obstacles...ce qui a conduit à la réduction de l'ampleur des pertes humaines et matérielles, de façon claire et nette que nul ne peut prétendre ignorer...Il demeure que des parties agissantes du pouvoir ont fait en sorte que cela ne se réalise pas, tantôt en l'ignorant et tantôt en le déformant...Nous portons à votre connaissance que nous avons mis entre les mains des décideurs de l'état algérien un projet pour mettre fin à la crise et arrêter définitivement l'effusion du sang, projet qui contient des objectifs clairs et des étapes précises dont nous affirmons que s'ils avaient été mis en oeuvre et s'ils avaient trouvé tout le soutien requis et demandé au pouvoir, la situation sécuritaire aurait été meilleure...Nous vous rappelons notre point de vue sur ce que doit entreprendre le prochain président pour faire sortir l'Algérie de sa crise:

- « trouver une solution légitime et juste à même de rendre à la religion sa place, au peuple sa dignité et son honneur, à la patrie sa sécurité et sa stabilité »

- « que dès que vous prenez l'initiative attendue de votre part, que vous confériez au dossier de la trêve la base légale et la couverture politique, comme vous l'avez promis et que vous renforciez la démarche en mettant en oeuvre le plan d'action convenu avec le commandement de

l'armée nationale populaire, alors nous vous promettons, par le parole de l'Islam...de diffuser un communiqué, ne souffrant d'aucune ambiguïté, par lequel nous annoncerons clairement notre sérieuse coopération avec vous pour clore définitivement le dossier de la crise et par lequel nous annoncerons l'abandon de l'action de l'armée »

- « il est aisé pour nous de vous dire que la destruction des groupes déviationnistes (GIA), la neutralisation du feu de la *fitna* (guerre civile) et l'arrêt du bain de sang sont faciles et possibles...»

- « notre espoir en vous est grand, quant à la réalisation de la paix et de la stabilité pour le pays .
Lettre de Madani Mezrag, émir de l' AIS au président Bouteflika 4 juin 1999.

contre le régime⁹¹. Cette croyance dans la démarche du président est aussi explicite dans la prise de position de l'IEFE :

*« Nous appelons tous les cadres, les partisans et les sympathisants du FIS à y adhérer totalement (démarche du président); nous exprimons notre bonne appréciation et notre soutien aux positions du Président de la République et à son engagement au sujet de la réconciliation nationale. Face à sa persévérance à mener le processus de réconciliation nationale à sa fin souhaitée, nous annonçons notre appui total au Président dans cette orientation afin de ramener au peuple sa puissance et sa dignité »*⁹².

Par ses discours, le président nouvellement élu démontre un souci de revenir sur la «faute» et la «violence» faite à l'ex-FIS⁹³. Bien qu'elle s'inscrive dans la continuité des accords de la trêve, la démarche d'Abdelaziz Bouteflika ouvre sur le plan symbolique de nouvelles perspectives en Algérie. Le nouveau président n'hésite pas à préciser que la légitimité révolutionnaire du régime héritée de la guerre d'indépendance, a fait faillite et que l'état doit reposer sur d'autres fondements que ceux de la guerre de décolonisation. Ses appels à la réconciliation concernent ainsi tout autant les islamistes que les pieds noirs et les juifs⁹⁴. Pour la première fois depuis l'indépendance, le chef de l'état s'efforce de redéfinir la composante identitaire de l'état jusque-là fondée sur le triptyque : Islam, Arabe et Nation⁹⁵.

Bien évidemment une telle démarche séduit la communauté internationale et en particulier la France qui voit l'opportunité de voir l'Algérie se réconcilier avec elle-même. De même elle séduit une grande partie de la société algérienne, disposée à croire que la démarche du nouveau chef de l'état était sincèrement fondée. La loi sur la Concorde civile est soumise le 16 septembre 1999 à un référendum qui recueille un très large soutien populaire (officiellement 98,6 % de « oui » avec un taux de participation de 85 %) et fait naître l'espoir, après huit années de guerre, que

⁹¹ Lettre de Abassi Madani au président Bouteflika 12 juin 1999.

⁹² Rabah Kébir, communiqué du IEFÉ 14 juin 1999.

⁹³ «Il m'est arrivé de dire que l'arrêt du processus électoral en 1991 était un acte de violence. Je confirme ». Interview du Président Bouteflika à la radio « Africa numéro un », 10 juillet 1999.

⁹⁴ Discours du président Bouteflika le 9 juillet 1999, APS.

⁹⁵ *La Concorde civile : Une initiative de paix manquée*, ICG Rapport Afrique N° 31, 9 juillet 2001, p. 7

l'Algérie est en passe de retrouver sa stabilité et la paix⁹⁶. Afin de rendre plus crédible sa démarche de Concorde civile, le nouveau président prend une série de mesures et en particulier passe un décret en janvier 2000 portant « grâce amnistiante au profit des membres de l'organisation dite « AIS », pour avoir unilatéralement pris la décision de cessez-le-feu en 1997, en vue d'aider à démasquer les ennemis de l'Algérie et de l'islam, et de passer en 1999 de façon officielle après les élections présidentielles du 15 avril 1999 à un cessez-le feu définitif. Enfin, pour avoir pris la décision de dissoudre définitivement leur organisation en vue d'une réinsertion complète dans la société algérienne. Ces mesures qui ont été prises en application de l'article 41 de la loi 99-08 du 13 juillet 1999 relative au rétablissement de la Concorde civile, se traduisent par une exonération des poursuites ⁹⁷ ».

Promulgué à trois jours de la date limite de reddition prévue par la loi de Concorde civile, le 13 janvier 2000, ce décret présidentiel renforce les garanties et la volonté de paix du Président vis-à-vis les membres des groupes armés déjà formulées dans la loi sur la Concorde civile. Selon Amnesty International, des «sources gouvernementales affirment que, quelque 5500 membres de groupes armés se sont livrés (entre juillet 1999 et janvier 2000). Un peu plus de 1000 étaient des membres de l'AIS et de la Ligue islamiste pour la D'wa et le Djihad (LIDD) qui ont bénéficié de l'amnistie présidentielle; les autres, qui appartenaient au GIA ont vu leur cas traité selon les dispositions de la Loi sur la Concorde civile »⁹⁸. Selon des sources gouvernementales 5000 prisonniers, condamnés pour « actes de subversion

⁹⁶ La question posée lors du référendum du 16 septembre 1999 était : « Etes-vous pour ou contre la démarche générale du président de la République visant à la réalisation de la paix et de la Concorde civile ? ».

⁹⁷ Le décret stipule que «Les personnes ayant appartenu à des organisations qui ont volontairement et spontanément décidé de mettre fin aux actes de violence et se sont mises à l'entière disposition de l'état et dont les noms figurent en annexe à l'original du présent décret...jouiront de la plénitude de leurs droits civiques et ont été admises au bénéfice du régime de l'exonération des poursuites ». En théorie le décret est censé servir à l'AIS qui bénéficie ainsi d'une amnistie, toutefois la mise en liberté de certains émirs du GIA laisse penser que ces derniers bénéficient de ce décret alors qu'ils devraient légalement être soumis à la loi sur la Concorde civile qui prévoit des peines d'emprisonnement. Voir Décret n 2000-03 du 10 janvier 2000. Pour le texte de la grâce présidentielle.

⁹⁸ Truth and Justice should not be Obscured by Impunity, Amnesty International, 8 novembre 2000.

et de terrorisme » sont libérés grâce à un décret présidentiel, ce qui apparaît comme une opération de blanchiment des terroristes.

Toutefois la promulgation du décret soulève des critiques car contrairement à la loi sur la Concorde civile⁹⁹, il permet une amnistie des crimes et actes terroristes. Ainsi Amnesty International souligne le paradoxe que « d'autres prisonniers, également condamnés depuis 1992 à l'issue de procès inéquitables et qui purgent des peines allant jusqu'à la détention à perpétuité, aient été maintenus en détention... tandis que des individus qui ont été des membres actifs de groupes armés ou qui les ont dirigés pendant des années ont bénéficié d'une amnistie ou d'une exonération des poursuites judiciaires quelques jours après leur reddition »¹⁰⁰.

De plus, six mois après que la loi de Concorde ait été promulguée, la mouvance islamiste la considère de plus en plus comme une « mesure policière ». Les promesses faites en juillet 1999 n'ont pas été tenues et en aucun cas la loi n'a donné lieu à un processus de négociations entre tous les islamistes et le pouvoir, comme l'avait demandé Madani dans sa lettre à Bouteflika en juin 1999.

En réalité, le président Bouteflika a peu de marge de manœuvre politique pour aller au delà de la seule promulgation de la loi. Bien que disposant d'une "majorité officielle" à l'Assemblée nationale, le président ne peut s'appuyer sur aucun parti politique susceptible de soutenir sa démarche.

Soumis à la pression de l'armée, le nouveau président ne dispose pas au niveau national d'autres relais nécessaires à son action politique. Ses nombreux voyages à l'étranger soulignent qu'il cherche, en conquérant l'opinion internationale, à pallier ce manque de soutien interne. Cette incapacité à peser sur l'évolution politique interne provoque la méfiance des islamistes de l'ex-FIS vis à vis du pouvoir réel du président.

⁹⁹ Voir texte de la Concorde civile, *infra* n° 1, et de la Grâce présidentielle, *infra* n° 26.

¹⁰⁰ *Truth and Justice, op. cit.*, p. 15.

B- Pourquoi la concorde civile n'a-t-elle pas réussi ?

La continuation de la violence, même si elle est en diminution, démontre que la paix civile n'a pas encore été restaurée. D'abord, peu des engagements pris par le gouvernement en juillet 1999 sont respectés. Les partisans de la trêve avec l' AIS éprouvent le sentiment d'avoir été manipulés par le pouvoir. Abassi Madani, Rabah Kébir et Madani Mezrag avaient clairement indiqué les moyens de parvenir à la paix ¹⁰¹, entre autres par la libération des prisonniers politiques et la mise en oeuvre d'un dialogue politique entre parties du conflit. Aucune de ces mesures n'a été prise.

Ensuite, l'assassinat d'Abdelkader Hachani, numéro trois du FIS, opposé à la politique de réconciliation de Bouteflika, le 22 novembre 1999, vient conforter les doutes sur les intentions réelles du pouvoir de parvenir à une « paix juste ». C'est un sentiment de trahison qui émerge, en particulier chez Abassi Madani. Ce dernier fait savoir dans une lettre son retrait du soutien à la démarche du président ¹⁰².

Le retrait de A. Madani s'accompagne d'un appel aux dirigeants de l' AIS :

¹⁰¹ 1) Créer un climat de confiance par la :

- libération des prisonniers politiques
- retour des exilés et des personnes enlevées
- levée de l'état d'urgence

2) Entreprendre un « dialogue sérieux » qui réunirait des algériens et des étrangers - en présence de toutes les parties responsables dans un lieu qui réunirait toutes les conditions objectives sur les questions de sécurité etc. Voir communiqué de l'IEFE 13 janvier 2000, lettre de Madani à Bouteflika 11 juin 1999, lettre de Mezrag à Bouteflika 01 juin 1999.

¹⁰² « Cher frère Cheikh Benhajar, ainsi que tous les autres. En ce moment précis où je subis encore avec autant de tristesse que d'amertume le tragique assassinat du plus cher d'entre mes fils, ravi à la cause du peuple algérien meurtri et martyr ...le pouvoir s'est montré incapable de faire la différence entre l'appel pour une paix juste qui permettrait au peuple de recouvrer ses droits et entre la nature malsaine et méprisable qui caractérise l'appel du pouvoir, appel qui n'est autre qu'une trahison vis à vis du pacte scellé avec Allah et une trahison envers le peuple. Bouteflika avait pris l'engagement de faire sortir le pays de la crise par une solution politique, démarche que nous avons cautionnée s'agissant d'arriver à une solution définitive sans léser quelques parties qui soient dans la perspective d'une véritable réconciliation. Sachant qu'une réconciliation ne peut se concrétiser que dans la transparence par le biais d'un dialogue équilibré...l'entêtement du pouvoir dans son monologue démontre à lui seul sa mauvaise foi et sa non-disponibilité à la solution de la crise », Lettre de Abassi Madani du 26 novembre 1999.

*« Cher frère, je te demande de transmettre cette lettre à tous les frères, héros du djihad pour Dieu et pour la paix qui garantisse au peuple son droit et non sa reddition, à nos frères connus par leur sincérité Madani Mezrag, Ahmed Bénéaïcha ainsi qu'à tous les émirs et responsables parmi nos frères à l'intérieur et à l'extérieur ».*¹⁰³

De plus la Concorde apparaît aux islamistes de plus en plus comme une mesure dictée par des vainqueurs à des vaincus et non comme un geste de réconciliation. En effet, parallèlement à l'assassinat d'Abdelkader Hachani et au retrait du soutien de A. Madani à la démarche du président, l'armée fait savoir son intention de relancer ses offensives contre les maquisards qui n'auraient pas rendu les armes après le 13 janvier 2000. Cette déclaration est suivie d'un net regain de violence au cours de l'année 2000-2001

Du point de vue des Islamistes on peut considérer que trois facteurs contribuent à expliquer l'échec. Premièrement, la concorde civile n'est pas un projet politique de réconciliation mais un projet policier visant à couvrir sur le plan juridique la violence des protagonistes ; deuxièmement, les Islamistes accusent les militaires d'user de leur pouvoir pour manipuler l'ordre du jour politique et frustrer les efforts déployés en vue d'établir un véritable processus de réconciliation ; enfin, l'échec s'explique par le refus des groupes armés d'Antar Zouabri et de Hassan Hattab de dialoguer et de négocier avec le pouvoir.

1- La concorde civile en tant que mesure policière

L'une des principales critiques émises à l'encontre de la loi sur la concorde civile tient à la priorité donnée à la dimension juridique plutôt que politique et ne représente en aucun cas l'aboutissement d'un long travail, comme celui mené par la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud. La concorde civile ne cherche pas à

¹⁰³ *Ibid.*

identifier les responsabilités dans le drame algérien et à chercher à formuler des perspectives de paix. Elle ne fait qu'énumérer en fait les conditions et les règles de la reddition des Islamistes. Pour le juriste du FIS, Ibrahim Taha , la concorde civile correspond à des mesures policières pensées ordonner la réintégration juridique des Islamistes armés qualifiés indifféremment de « terroristes, criminels, égarés etc..».

La mise en place d'une échelle des peines (exonération de poursuites pénales lorsque l'infraction commise n'a pas entraîné mort d'homme ; période de probation de trois à dix ans ouverte à l'exclusion de ceux qui ont commis des massacres collectifs ou utilisé des explosifs dans des lieux publics et à condition que les intéressés en fassent déclaration dans les trois mois ; atténuation des peines pour les autres infractions à l'exclusion du viol etc.). Toutefois lorsque le code pénal prévoit la peine de mort, la concorde civile prévoit une atténuation des peines qui ne peut excéder 20 ans de réclusion pour des crimes de type massacre collectif.

Dans ces conditions, la loi sur la concorde civile n'était pas suffisamment attrayante pour ramener les groupes armés vers la paix. Certes elle a fourni «une couverture politique et juridique » aux négociations entamées en 1996 entre l'Armée Islamique du Salut (Jaysh Islamiyyia li'l- Inqadh – AIS) et l'armée algérienne. Mais cette dernière avait cessé toutes ses opérations militaires le 1 octobre 1997 et décrétant une « trêve » unilatérale et sans condition. La loi sur la concorde civile constituait donc un projet susceptible de rallier les autres formations islamistes dans le camp de la paix.

Force est donc de constater l'échec de ce projet. Bien que les chiffres en la matière soient peu crédibles, les Islamistes qui se seraient rendus dans les conditions de la loi sur la concorde civile afin de bénéficier de « la période de probation » avoisineraient les 2000 mais ne constitueraient pas le noyau dur des groupes armés. Seuls les auxiliaires et non les combattants de la guérilla se seraient rendus. Cet échec laisse entrevoir les limites de la loi de la concorde civile et son

incompréhension de par et d'autres de la scène politique. D'où l'échec de la politique sur la concorde civile.

2- L'opacité judiciaire de la loi de concorde civile

L'orientation policière de la loi sur la concorde civile constitue un des obstacles au retour à la paix. En effet comment imaginer la reddition des groupes armés alors même que la prise de décision des peines demeure opaque. Pour Ali Benhajar, émir de la Ligue islamique pour la prédication et le djihad (LIDD), la loi sur la concorde civile :

« n'est pas claire : la loi, elle même exclue ceux qui ont annoncé l'arrêt de l'action armée de leur propre volonté avant la promulgation de la loi (...) dans ce cas la concorde se fait avec qui ? Est-ce avec les membres des groupes d'Antar Zouabri et de Hassan Hattab qui ont proclamé leur refus de la réconciliation et du dialogue ? D'un point de vue objectif, la réconciliation ne peut se faire qu'entre deux parties. Cela signifie que les deux parties font des concessions pour parvenir à la concorde et à l'entente. Mais l'on voit en vérité que cette loi est dictée, une dictée de vainqueur sur un vaincu. Ceux qui ont pris les armes sont devenus des égarés, des criminels, des repentis à qui l'on pardonne tandis que l'autre partie sort comme « un cheveu de pête ». ce n'est donc pas une réconciliation, mais un accord sécuritaire. ¹⁰⁴ »

Dans cet « accord sécuritaire », Ali Benhajar remet en question l'arbitraire des juges qui décident qui doit bénéficier de la loi et qui doit en être exclu et cela sans le moindre regard extérieur (commission, observateur, organisation etc.). Dans ces conditions, Ali Benhajar précise que : « Si le pouvoir se contente de cette loi, l'échec est inévitable qu'il dure six mois ou six ans ».

¹⁰⁴ La Concorde civile : Une initiative de paix manquée, ICG Rapport Afrique n° 31, 9 juillet 2001, p. 6.

3- L'absence d'une solution politique

Les commentaires les plus intéressants sur l'incapacité de la loi d'amnistie à offrir une véritable perspective de solution politique à la crise algérienne ont émané des porte-parole mêmes des mouvements islamiques. A cet égard Mourad Dhina, porte-parole de la tendance islamiste regroupé dans le Comité de coordination du FIS (CCFIS), a déclaré, en juillet 2000 : « la politique dite de concorde civile n'a pas rétabli la paix en Algérie. Le FIS a toujours rejeté cette « concorde » car elle ignorait la nature politique de la crise et ne visait qu'à absoudre les généraux et leurs alliés des crimes dont ils se sont rendus coupables. Le rétablissement d'une paix juste et durable est faisable en Algérie. Cette paix ne pourra cependant pas se faire sans les devoirs de mémoire, de vérité et de justice.

Nous estimons que M. Bouteflika pourrait avoir un rôle à jouer dans une telle perspective s'il se libère de l'emprise de « la quinzaine de généraux qui gangrènent l'Algérie ». Pour cette tendance du FIS, le nouveau président n'a pas l'autorité suffisante pour mener à bien la politique de la concorde civile. Selon Abassi Madani, l'un des grands leaders et fondateurs du FIS, l'échec de concorde civile s'est expliqué par la trahison présidentielle de novembre 1999 :

«Après qu'il eut promis la réconciliation comme remède et moyen de sortie de la crise, reconnaissant à cette dernière son caractère éminemment politique, et par conséquent, ne pouvant trouver de solution en dehors de son cadre, voilà que cette promesse s'évanouit, le pouvoir mettant en avant la solution sécuritaire, la prônant hier sous couvert du rétablissement de l'ordre, aujourd'hui voulant l'imposer sous couvert de la concorde (...) Bouteflika avait pris l'engagement de faire sortir le pays de la crise par une solution politique, démarche que nous avons cautionné s'agissant d'arriver à une solution définitive sans léser quelques parties qui soient dans la perspective d'une véritable réconciliation (...) L'entêtement du pouvoir dans son monologue démontre à lui seul sa mauvaise foi et sa non-disponibilité à la solution de la crise, même au prix de l'extermination pure et simple du peuple et de la destruction complète du pays.»¹⁰⁵

¹⁰⁵ Lettre d'Abassi Madani, 26 novembre 1999.

De plus, il devient clair que pour les « généraux-décideurs », la politique de réconciliation nationale s'apparente à une entreprise de relégitimation de leur propre pouvoir plutôt que de négociation avec les islamistes. Les islamistes réalisent que les dirigeants militaires n'ont nullement l'intention de négocier un retour des islamistes sur la scène politique après les avoir défaits militairement. La loi sur la Concorde civile était seulement une voie de sortie pour des maquisards islamistes militairement affaiblis après huit ans de guérilla¹⁰⁶ et une manière pour les militaires de démontrer leur volonté de ne pas totalement les « éradiquer » en permettant à tous ceux qui acceptent la défaite militaire de réintégrer la société sans crainte. Des signes de l'inquiétude des islamistes vis à vis de cette politique de réconciliation étaient déjà tangibles avant la date butoir du 13 janvier 2000.

Pour Ali Benhajar la « solution doit être politique... la solution politique comporte la libération de tous les prisonniers y compris les dirigeants du FIS, l'amnistie générale pour les deux parties sans poursuites. Elle comporte aussi l'ouverture de l'espace d'expression médiatique, de prédication et d'association ».

Dans l'esprit des dirigeants du FIS, la loi sur la concorde civile est un échec et il est révélateur que l'un des responsables historiques du FIS opposé à cette loi, Abdelkader Hachani, ait été assassiné. Pour eux les conditions de la paix ne sont pas remplies dans cette loi. Bien au contraire elle couvre sous un discours de réconciliation une autre politique de guerre légitimée par un référendum.

¹⁰⁶ Le sentiment d'être victorieux domine depuis 1995 au sein des dirigeants de l'armée comme le souligne l'interview du Général X (que des rumeurs ont supposé être le Général Mohamed Lamari) à la revue *Politique Internationale*: « En termes militaires, nous lui (GIA) avons brisé l'échine vers la fin de 1994. La pire période a été le printemps 1994, lorsque le GIA et, dans une moindre mesure, l' AIS ont pris l'initiative dans plusieurs zones en attaquant des cibles économiques et militaires... Mais depuis 1995, le vent a définitivement tourné ». *Politique internationale*, N° 79, Paris, 1998, p123.

C- Les conditions des Islamistes pour la paix

1- Instaurer un climat favorable à la réconciliation

Pour Abassi Madani, toute politique de réconciliation se doit au préalable d'établir un climat susceptible d'instaurer la confiance : « les conditions préalables à l'amélioration du climat comme garant et témoin de bonne intention, telle la libération des prisonniers politiques, le retour des personnes enlevées et exilées, la levée de l'état d'urgence » (lettre 26 novembre 1999). Certes le président Bouteflika avait commencé à instaurer ce climat en libérant 2600 prisonniers au lendemain du référendum mais ce geste est vite apparu insuffisant.

Le FIS considère que les principales causes du conflit algérien incluent la mainmise des militaires sur l'Etat algérien, sur les gouvernements, sur la société et sur les ressources nationales, la nature patrimoniale, clientéliste et népotiste de l'Administration de l'Etat, la mauvaise gestion de l'économie et la généralisation de la corruption. Les causes incluent aussi l'aliénation de l'Islam, facteur unificateur des Algériens, et des principes du 1er Novembre 1954 (valeurs de la lutte armée pour l'accession à l'indépendance) ainsi que la marginalisation de l'amazighité (langue berbère). C'est donc au niveau politique que les islamistes cherchent les solutions.

2- Promouvoir une solution politique

Pour les responsables emprisonnés ou en liberté du FIS, la paix passe par une « véritable solution politique ». Pour eux, cela signifie que le pouvoir militaire doit cesser de négocier des accords secrets militaires avec les groupes armés, qu'il soient de l'AIS ou d'autres groupes pour entreprendre des négociations directes avec les dirigeants du « parti dissous ». Pour Ali Benhajar, émir de la LIDD : « Nous affirmons que la solution doit être politique et le pouvoir doit dialoguer avec l'aile

politique plutôt que de la contourner »¹⁰⁷. Des arrangements militaires à l'instar de ceux négociés avec l' AIS ne constituent pas une solution à la guerre. Ainsi pour Abassi Madani :

«il ne nous est plus possible aujourd'hui d'accepter les manœuvres dilatoires ayant pour enjeu la destinée du peuple, du présent du pays et de son devenir. Tant qu'il ne s'agit pas d'un dialogue sérieux, sur des bases de paix, qui aura pour objectif la réconciliation nationale dans le cadre d'une solution politique, en présence de toutes les parties responsables et de témoins intègres, capables de discernement politique, d'intégrité morale, et de crédit, loin de toute tentative de se jouer de l'autre, dialogue qui réunirait des Algériens et des étrangers, si cela s'avérait nécessaire, comme cela a eu lieu à Evian ou en Irlande, dans un lieu qui réunirait toutes les conditions objectives sur les questions de sécurité.»

3- La réforme judiciaire en tant que mesure de confiance

Le succès de tout processus de réconciliation dépend de l'existence d'un système judiciaire impartial, indépendant et non subordonné au libre arbitre du régime. Sous la constitution de février 1989, le système judiciaire s'est transformé d'une «fonction judiciaire servant la révolution socialiste» en un régime autonome qui pourrait donc contribuer efficacement à l'établissement d'un Etat de droit pour la première fois dans la vie politique et constitutionnelle de l'Algérie. Cependant, le système légal a en réalité continué d'être un instrument sous le contrôle de l'exécutif et un élément du dispositif de répression utilisé pour contrer la crise politique et la violence. Il a même occasionnellement servi pour des règlements de compte au sein même du régime.

Depuis son arrivée au pouvoir, le président Bouteflika s'est lui-même plaint du système judiciaire. En janvier 2000, le président a créé une «Commission Nationale pour la Réforme judiciaire», chargée d'examiner l'ensemble du système et de recommander des réformes. Ses résultats ont été publiés dans un rapport soumis au

¹⁰⁷ Interview de l'émir Benhajar, octobre-novembre 1999.

président en juin 2000. Au début du mois d'août 2000, plusieurs juges ont été démis de leurs fonctions pour «corruption». Il demeure incertain que cela ait correspondu à une véritable détermination de restaurer l'autorité morale du système légal ou s'il s'agissait de simplement regagner la confiance de l'opinion publique. De son côté, le ministre de la justice, Ahmed Ouyahia, a promis de nouvelles mesures, notamment sur la limitation de la détention préventive, le contrôle judiciaire de la police et l'amélioration des conditions d'incarcération, qu'il voit comme le prélude à une réforme judiciaire de fond.

En conclusion, il apparaît clairement que les seuls bénéficiaires de la loi sur la Concorde civile sont les membres de l' AIS et de la LIDD. Les responsables politiques de l'ex-FIS n'ont pas profité de la politique de réconciliation : A. Hachani, n° 3 du FIS, a été assassiné ; A. Madani et A. Belhadj demeurent toujours en résidence surveillée; et T. Ibrahimi, candidat indépendant, n'a pu obtenir l'agrément de son parti, le Wafa. Son bras militaire vaincu, divisé en plusieurs courants, son leadership neutralisé, le FIS est très affaibli. L'armée est en position de force, mais elle s'est privée dans le même temps d'un interlocuteur reconnu pour un dialogue politique incontournable à court ou moyen terme. C'est dans ce contexte que la situation de crise persiste en Algérie.

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

CONCLUSION

Le but de ce mémoire était d'entamer une réflexion concernant la crise algérienne. Nous l'avons fait premièrement à travers le rôle de l'État et de l'armée depuis leur instauration dans les années d'indépendance. L'État s'est structuré sur la base d'un parti unique, le FLN, dont la légitimité historique en a fait la seule force politique depuis 35 ans. Deuxièmement, nous l'avons fait à travers l'explication économique. La crise en Algérie, qui dure déjà depuis dix ans, n'est pas la simple conséquence de l'interruption des élections de décembre 1991 par un coup d'Etat menée par l'armée visant à écarter le Front Islamique du Salut (FIS) du pouvoir. Elle est également une crise économique. Les mêmes parties qui se sont battues pour le contrôle de l'État sont également celles qui pillent les ressources du pays.

En avril 1999, une page a été tournée dans la longue crise politique algérienne avec l'élection à la présidence d'Abdelaziz Bouteflika, candidat des militaires et ministre des affaires étrangères sous le président Boumediène dans les années 70. Cette élection a suscité de grands espoirs et a même fait reculer la violence pour un temps. Le président a en effet rapidement décrété une amnistie limitée pour les responsables de la violence – par la loi sur la concorde civile – et a promis de mettre en oeuvre des réformes fondamentales visant à mettre un terme à la violente crise qui secoue le pays depuis 1992.

Aujourd'hui, ces espoirs ont été déçus. Le nombre de civils tués augmente à nouveau; l'amnistie décrétée l'an dernier n'a eu que des effets limités; la loi sur la concorde civile a été perçue par les Islamistes comme une mesure policière plutôt qu'une tentative politique de réconciliation. Dix-huit mois seulement après l'élection de Bouteflika, un sentiment de mécontentement à l'égard de l'action du président a commencé à grandir au sein de l'élite et des militaires algériens.

Le gouvernement algérien devrait aujourd'hui reconnaître la nécessité de réformes politiques et économiques de grande envergure. Il ne s'agit plus de texte ou de décrets législatifs. Il s'agit de changements radicaux, qui touchent tous les niveaux de la société. Aucune réforme économique ne peut réussir sans une réforme politique profonde. Le lien entre corruption et violence, au sein du gouvernement et de la société algérienne dans son ensemble, doit être brisé. Cela suppose le rétablissement d'un gouvernement démocratique constitutionnel dans lequel le commandement militaire ne joue aucun rôle et le rétablissement de l'autorité de la loi. Cela implique également que le système de sécurité ait des comptes à rendre à un pouvoir civile dûment désigné.

Une telle évolution ne peut être réalisée que si tous les secteurs de la société participent ouvertement au processus politique. La démocratisation du système politique algérien est loin d'être acquise. Elle l'est peut être sur le papier pour satisfaire aux exigences de la Communauté internationale, mais elle ne l'est pas dans la vie politique.

⊕ ⊕ ⊕ ⊕

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- AHDJOU DJ Amrane, *Algérie, État, Pouvoir et Société (1962-1965)*, Paris : Arcantere, 1991.
- BAHADUR, K., *The Jama'at-i Islami Of Pakistan*. Lahore, Progressive Books, 1978.
- BÉLANGER A. J. et LEMIEUX V., *Introduction à l'analyse politique*, Montréal : Presses Universitaires de Montréal, 1996, p.150.
- BOTIVEAU Bernard et CESARI Jocelyne, *Géopolitique des islams*, Economica, 1997.
- BURGAT François, *L'islamisme au Maghreb, la voix du sud*, Paris : Kartharla, 1988.
- CARTIER Omar, *Entre Nation et Jihad*, Histoire sociale des radicalismes algériens, PFNSP, 1995.
- DAGUZAN Jean François « Maghreb : Les armées en politique : des trajectoires divergentes », *Confluences Méditerranée*, n° 25, printemps 1998.
- DILLMAN B. L., *State and private sector in Algeria: the politics of rent-seeking and failed development*, Boulder and Oxford : Westview, 2000.
- Esposito, *Voices of Resurgent Islam*, Oxford : Oxford University Press, 1983
- Fares Z., *Algérie, le bonheur ou son contraire*, Paris : L'Harmattan, 1996.
- FLORY Maurice, KORANY Bahgat, MANTRAN Robert, CAMAU Michel, Pierre Agate, *Les régimes politiques arabes*, Paris : PUF Thémis, 1990.

GADANT Monique, *Islam et nationalisme en Algérie d'après El Moudjahid*, Paris : L'Harmattan, 1988.

GEMA Martin-Munoz, « Le régime algérien face aux islamistes », *Les États arabes face à la contestation islamique*, sous la direction de Bassma Kodmani-Darwish et May Chartouni-Dubarry, IFRI, Paris : Armand Colin, 1997.

GOUMÉZIANE Smaïl, *Le Mal algérien*, Paris : Fayard, 1994.

KHORSHID Ahmad, dans A. Maududi, *The Islamic Law and Constitution*, Islamic publication, 1980.

LABAT Séverine, *Les islamistes algériens. Entre les urnes et le maquis*, Paris : Seuil, 1995.

LAVENUE J. J., *Algérie, la démocratie interdite*, Paris : L'Harmattan, 1993.

LAMCHICHI, Abderrahim, *Islam et contestation au Maghreb*, Paris : L'Harmattan, 1989, 346 p.

LAMCHICHI, Abderrahim, *L'Algérie en crise. Crise économique et changements politiques*, Paris : L'Harmattan, 1992. 399 p.

LAMCHICHI, Abderrahim, *Géopolitique de l'islamisme*, Paris : L'Harmattan, 2001.

LAPASSAT, E. J., *La justice en Algérie*, Paris: Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1970.

LEWIS Bernard, « La situation des populations musulmanes dans un régime non musulman : réflexions juridiques et historiques », *Musulmans en Europe*, éd. Actes Sud, 1992.

LIAUZU Claude, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne. De Suez (1869) à nos jours*, Bruxelles : Editions Complexe, 1995.

MARCAU M., *La notion de démocratie dans la pensée des dirigeants maghrébins*, Paris : Éd. CRESM/CNRS, 1971.

MÉDARD J. F., « *États d'Afrique noire* », Paris : Kartala, 1991.

MITCHELL, R. P., *The Society of the Muslim Brothers*, Oxford : Oxford University Press, 1968.

NASHASHIBI Karim (sous la direction de), *Algérie : stabilisation et transition à l'économie de marché*, Washington : Fonds monétaire international, 1998.

ROY Olivier, *L'échec de l'Islam Politique*, Paris : Du Seuil, 1985.

SOUADIA, Habib, *La sale guerre*, Paris : La Découverte, 2001.

STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance*, Paris : La Découverte, 1994.

TLEMÇANI Rachid, *State and Revolution in Algeria*, Londres : Westview Press, 1986.

WEBER, Edgar, « Islam et démocratie », *Affaires internationales*, déc.1998, pp.43-44.

ZAHIR, Farès, *Algérie, le bonheur ou son contraire*, Paris : L'Harmattan, 1996.

Périodiques

ABDOUN R., « Ajustements, inégalités et pauvreté en Algérie », *Recherches internationales*, n° 56-57, 2-3/1999, p. 161-173.

ADDI Lahouar, « À l'ombre de la terreur. L'armée algérienne confisque le pouvoir », *Le Monde diplomatique*, n°527, février 1998, pp. 16-17.

ARKOUN, M., « Le fait islamique : vers un nouvel espace d'intelligibilité », *Confluences*, n°12, Automne 1994.

BENACHENOU A., « Inflation et chômage en Algérie : les aléas de la démocratie et des réformes économiques », *Monde Arabe - Maghreb-Mashrek* n°139 janvier-mars 1993, pp. 28-41.

COULON C., « Dix ans après : l'Afrique et politique africaine », *Politique africaine*, n°39, Septembre, 1990, p. 3.

SALGON Jean-Michel, Stratégies et manipulations, le Groupe salafite pour la prédication et le combat (GSPC), *les Cahiers de l'Orient*, N° 62, avril-juin 2001.

SIVAN E., « Ibn Taymiyya, father of the islamic revolution », *Encounter*, mai 1983.

St. JOHN P., « Insurrection, légitimité et intervention en Algérie », *Commentaires*, n° 65, janvier 1996.

TALAHITE F, "La corruption : le prix de la contre-réforme", *Libre Algérie*, 9-22 novembre 1998.

Rapports et documents officiels

Rapport Afrique de l'ICG N° 36, *L'économie de l'Algérie : le cercle vicieux du pétrole et de la violence*, 26 octobre 2001, p.8.

FMI, *Algeria : Staff report for the 2001 Article IV Consultation*, Washington, 2001.

Institut de Finance Internationale Œ IIF, *Algeria, Economic Report*, Washington, 2001.

FMI, *Algeria: Staff report for the 2001 Article IV Consultation*, Washington, 2001.

FMI, *Public Information Notice, N° 01/94 IMF, Concludes, 2001 Article IV Consultation with Algeria*, 2001, p. 3.

La Concorde civile : Une initiative de paix manquée, ICG Rapport Afrique N° 31, 9 juillet 2001.

Amnesty International, *Truth and Justice should not be Obscured by Impunity*, 8 novembre 2000.

IRADIAN G., BAZZONI S. et JOLY H., *Algeria, recent economic developments*, Washington : FMI, 2000.

CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS

6 octobre 1988. Proclamation de l'état de siège, à la suite de sanglantes émeutes, qui font plusieurs centaines de morts.

23 février 1989. Adoption par référendum d'une nouvelle Constitution, qui ouvre la voie au multipartisme.

26 décembre 1991. Après sa large victoire aux municipales de juin 1990, le Front islamique du salut (FIS) obtient, au premier tour des élections législatives, 188 sièges contre 15 pour le Front de libération nationale (FLN), 25 pour le Front des forces socialistes (FFS) et 3 pour les indépendants.

11-14 janvier 1992. Le président Chadli Bendjedid est contraint à la démission et remplacé par un Haut Comité d'État (HCE) dirigé par Mohamed Boudiaf. Le second tour des élections est annulé, et le FIS ainsi privé de sa victoire.

9 février 1992. Instauration de l'état d'urgence.

4 mars 1992. Dissolution du FIS.

29 juin 1992. Le président Boudiaf est assassiné. Il est remplacé par M. Ali Kafi à la tête du HCE.

30 janvier 1994. Le Haut Conseil de sécurité, au sein duquel siège le chef d'état-major de l'armée, confie la « présidence de l'Etat » au général Liamine Zéroual, ministre de la défense. Celui-ci remportera l'élection présidentielle dès le premier tour, le 16 novembre 1995, avec plus de 60 % des suffrages.

13 janvier 1995. Les principales formations de l'opposition, islamistes compris, signent à Rome un « contrat national » appelant notamment à l'arrêt de la violence. Le pouvoir rejette ce texte.

15 juillet 1997. Libération de M. Abassi Madani, leader de l'ex-FIS, et de M. Abdelkader Hachani, numéro trois de ce parti.

21 septembre 1997. L'Armée islamiste du salut (AIS) ordonne à ses troupes d'arrêter « les opérations combattantes » à partir du 1er octobre.

23 octobre 1997. Après avoir remporté les élections législatives de juin, le Rassemblement national démocratique (RND) de M. Zéroual obtient plus de 55 % des sièges des assemblées communales.

1997-1998. Les massacres, qui rythment depuis des années l'affrontement entre l'armée et les groupes islamistes, atteignent leur apogée.

Fin juillet-début août 1998 : Une mission de l'ONU dirigée par l'ancien président portugais Mario Soares se rend en Algérie.

11 septembre 1998. M. Zéroual annonce qu'il quittera la présidence.

15 avril 1999. M. Abdelaziz Bouteflika remporte l'élection présidentielle au premier tour de scrutin avec 73,8 % des suffrages, après que les six autres candidats se sont retirés, dénonçant des « *fraudes massives* ».

5 juillet 1999. Le nouveau président appelle à la réconciliation nationale et manifeste sa volonté d'ouverture en graciant plusieurs milliers d'islamistes.

16 septembre 1999. Référendum prévu sur la loi de « *concorde civile* » obtient l'approbation de 98.6% de l'électorat.

22 novembre 1999. Abdelkader Hachani, numéro trois du ex-FIS est assassiné à Alger.

13 janvier 2000. Date butoir de la « *concorde civile* » qui prévoit d'amnistier tous les islamistes non impliqués dans des crimes de sang ou de viol.

13-17 juin 2000. Visite officielle du Président Bouteflika en France.

12 octobre 2000. Sortie en France de « Qui a tué à Bentalha » de Nesroulah Yous accusant l'armée de complicité et de non-intervention lors d'un massacre de 400 personnes en septembre 1997.

8 février 2001. Sortie en France de « La sale guerre » de Habib Souaïdia, ancien officier, faisant état de la pratique de la torture et de graves violations des droits de l'homme par les forces armées algériennes sur des civiles.

13 février 2001. Visite officielle du Ministre français des Affaires étrangères Hubert Védrine à Alger.

18 avril 2001 Déclenchement des émeutes en Kabylie.